

Délibération du Conseil Municipal Séance du 18 novembre 2024 à 18 heures 00

Présent(e)s:

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Georges RASTKLAN, Martine PERALDE, Dominique REYNAUD, Marie-José SEGUIN, Anne JUNG, Nancie MASSIN, Louis PENOT, Laurence DALLARD, Claude CALANDRE, Jean-Luc CHAUMONT, Michèle RAVELLI, Bruno CHAFFOIS, Virginie RIOLI, Virginie THIBAUDEAU, Morgane SAILLOUR, Thomas BLACHE, Gayanée MARKARIAN, Adem BENCHELLOUG, Déborah REYNAUD, Alexandre DESPESSE, Marie BALSAN, Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Florent MEJEAN, Manon BELDA, Adeline TERRAIL, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI, Christophe CLET, Elise LAURENT, Julien MUTHELET, Philippe DOS REIS

Excusé(e)s représenté(e)s :

Franck DIRATZONIAN-DAUMAS par Véronique PUGEAT
Renaud POUTOT par Claude CALANDRE
Mactar SENE par Déborah REYNAUD
Céline LUCAS par Alexandre DESPESSE

Absent(e)s :

Malika KARA LAOUAR

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2025

Direction : Direction Commune des Finances

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Le règlement intérieur du Conseil Municipal stipule, dans son article 28 :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. »

Depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation

territoriale de la République (NOTRe), il est prévu que la tenue de la délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2025 et la tenue du débat.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport d'orientations budgétaires 2025

Délibération adoptée à la majorité absolue.

Votant pour : 42

Monsieur Nicolas DARAGON, Madame Véronique PUGEAT, Monsieur Franck SOULIGNAC, Madame Annie-Paule TENNERONI, Monsieur Lionel BRARD, Madame Nathalie ILIOZER, Monsieur Laurent MONNET, Madame Cécile PAULET, Monsieur Pierre-Olivier MAHAUX, Madame Kérha AMIRI, Monsieur Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Madame Marie-Françoise PASCAL, Monsieur Sylvain FAURIEL, Monsieur Renaud POUTOT, Monsieur Georges RASTKLAN, Madame Martine PERALDE, Monsieur Dominique REYNAUD, Madame Marie-José SEGUIN, Madame Anne JUNG, Madame Nancie MASSIN, Monsieur Louis PENOT, Madame Laurence DALLARD, Monsieur Claude CALANDRE, Monsieur Jean-Luc CHAUMONT, Madame Michèle RAVELLI, Monsieur Bruno CHAFFOIS, Madame Virginie RIOLI, Madame Virginie THIBAUDEAU, Madame Morgane SAILLOUR, Monsieur Mactar SENE, Monsieur Thomas BLACHE, Madame Gayanée MARKARIAN, Monsieur Adem BENCHELLOUG, Madame Déborah REYNAUD, Monsieur Alexandre DESPESE, Madame Marie BALSAN, Madame Manon BELDA, Madame Adeline TERRAIL, Madame Céline LUCAS, Monsieur Christophe CLET, Madame Elise LAURENT, Monsieur Julien MUTHELET

Votant contre : 6

Madame Annie ROCHE, Monsieur Jean-François GALLAND, Monsieur Florent MEJEAN, Monsieur Jimmy LEVACHER, Monsieur Bruno CASARI, Monsieur Philippe DOS REIS

« Et ont les délibérants signé »

Publié le : 25 novembre 2024

**Pour extrait certifié conforme
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe,**



Véronique DEBEAUMONT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024**



Introduction	3
« Les mesures pour les collectivités territoriales :	Erreur ! Signet non défini.
1 – Orientations budgétaires envisagées	Erreur ! Signet non défini.
1.1 Evolution prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement.....	18
1.1.1 Les dépenses de fonctionnement	18
1.1.2 Les recettes de fonctionnement	20
1.2 Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes en investissement	24
1.2.1 Les dépenses d'investissement	24
1.2.2 Les recettes d'investissement	25
FOCUS : Le financement du programme d'investissement.....	27
1.3 Orientations des budgets annexes.....	28
1.3.1 Le budget annexe Latour Maubourg	28
1.3.2 Le budget annexe Parkings	30
2 – Engagements pluriannuels	34
2.1 Plan Pluriannuel d'Investissement	34
2.2 La pluriannualité des budgets annexes.....	40
3- Gestion de la dette et de la trésorerie	41
3.1- La dette du budget principal.....	41
3.1.1 Situation à la fin de l'année 2022.....	41
3.1.2 Perspectives 2023 et tendances 2024	43
3.2- La dette du budget annexe Latour Maubourg	44
3.3- La dette du budget annexe Parkings.....	44
4 - Indicateurs de gestion	46
4.1 - Soldes intermédiaires de gestion	46
4.2 - Indicateur Innovant : Donut Plan de mandat Ville de Valence	47
5- Gestion des Ressources Humaines	51
5.1- Structure et évolution prévisionnelle des effectifs	Erreur ! Signet non défini.
5.2- Dépenses de personnel : perspective 2024	Erreur ! Signet non défini.

Introduction

Eléments relatifs au rapport

La loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) impose aux collectivités la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires soumis au vote de l'assemblée délibérante. Le décret d'application du 24 juin 2016 encadre le contenu de ce rapport. Il stipule que le rapport doit comporter les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1- *A la structure des effectifs ;*
- 2- *Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*
- 3- *A la durée effective du travail dans la commune*

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au 10^{ème} alinéa de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ».

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) est venue compléter la liste des éléments à présenter :

- objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- évolution du besoin de financement annuel (mobilisation d'emprunt – remboursement capital dette).

Éléments de contexte macro-économique

Le contexte national

Source :

- Projections macroéconomiques, Banque de France, 17 septembre 2024

Les éléments macro-économiques nationaux retenus par la Banque de France sont les suivants :

Les projections intermédiaires confirment le recul de l'inflation : après + 5,7 % en 2023, elle s'établirait à + 2,5 % en 2024 puis à + 1,5 % en 2025 en raison notamment de la baisse annoncée des prix de l'électricité, et resterait modérée en 2026 (+ 1,7 %). Après une interruption transitoire au second semestre 2024, la décélération des prix des services se poursuivrait. Du fait de cette désinflation, les salaires progressent désormais plus rapidement que les prix à la consommation, un mouvement qui pourrait s'accroître en 2025. Cette progression des salaires réels soutiendrait les gains de pouvoir d'achat, puis la consommation l'an prochain. Le taux de chômage remonterait légèrement en 2025, avant de reprendre sa décrue grâce à la reprise de l'activité pour s'établir à 7,3 % fin 2026.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	1,1	1,2	1,5
	-	0,2	0,3	0,0	- 0,1
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,5	1,7
	-	0,0	0,0	- 0,2	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,3	1,9
	-	0,0	0,0	0,1	0,0
Taux de chômage en fin d'année ⁽¹⁾	7,1	7,5	7,5	7,6	7,3
	-	0,0	- 0,1	- 0,3	- 0,3

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2024, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 30 août 2024 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 16 août 2024.

(1) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 août 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

Si la projection de croissance est inchangée en 2025 (+ 1,2 %), elle est légèrement revue à la baisse en 2026 (+ 1,5 %). Cette projection est entourée d'aléas importants. A l'incertitude politique en France, s'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de juin



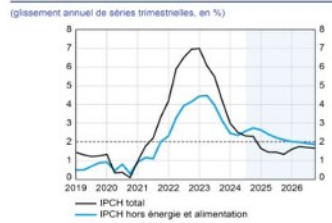
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

Les finances des collectivités locales : le secteur communal

Source : *Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales : Les finances des collectivités locales, Publication de juillet 2024,*

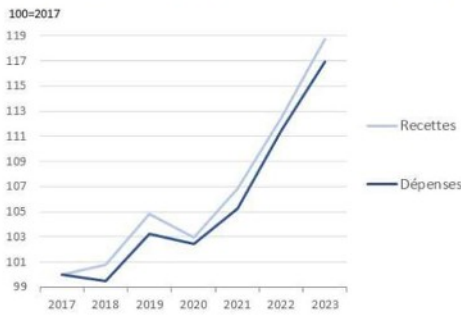
Croissance de l'épargne brute et de l'épargne nette pour toutes les strates des communes

En 2023, les dépenses de fonctionnement augmentent de + 4,9 % (+5,9 % en 2022) et les recettes de fonctionnement progressent de +5,6 % (+5,3 % en 2022). Ces augmentations concernent l'ensemble des strates de taille de communes, avec néanmoins quelques disparités. L'évolution des recettes est plus homogène entre les strates (la plus basse étant toutefois pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants avec +4,3%). En conséquence, la hausse moyenne de + 9 % de l'épargne brute s'accompagne de rythmes nettement différenciés selon la taille de la commune (graphique 1b). En 2022, l'épargne brute des communes avait globalement augmenté de +2,1%

L'épargne nette, qui est l'épargne brute moins les remboursements de dette (hors gestion active de la dette) augmente de + 14,7 % après une hausse moins importante (+ 4,7 %) en 2022. Comme l'épargne brute, l'épargne nette progresse pour toutes les strates.

GRAPHIQUE 1 – EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

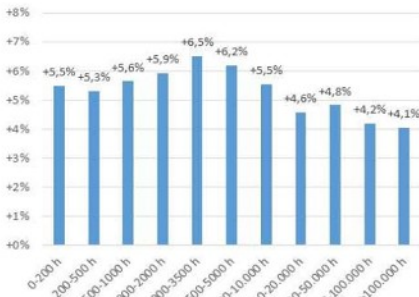
1A - ÉVOLUTION DEPUIS 2017



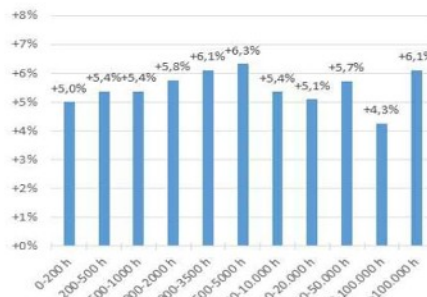
1B - ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE EN 2023



1C - ÉVOLUTION DES DEPENSES EN 2023



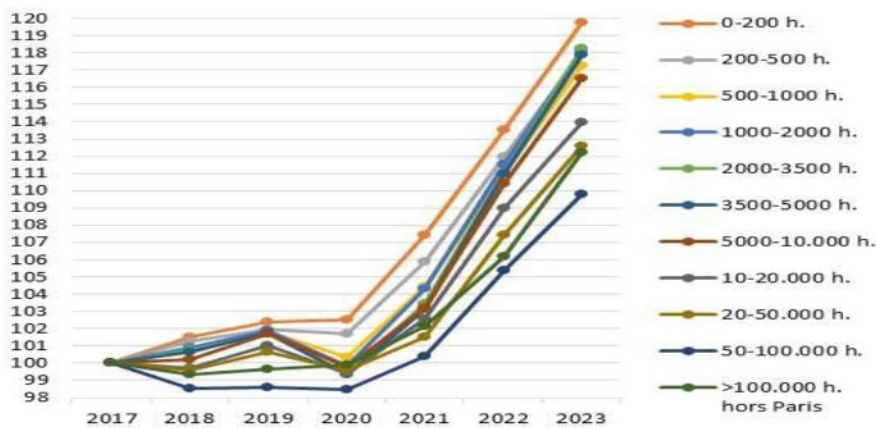
1D - ÉVOLUTION DES RECETTES EN 2023



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

Hausse des dépenses de fonctionnement dans un contexte de croissance toujours soutenue des prix

GRAPHIQUE 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES (hors paris)



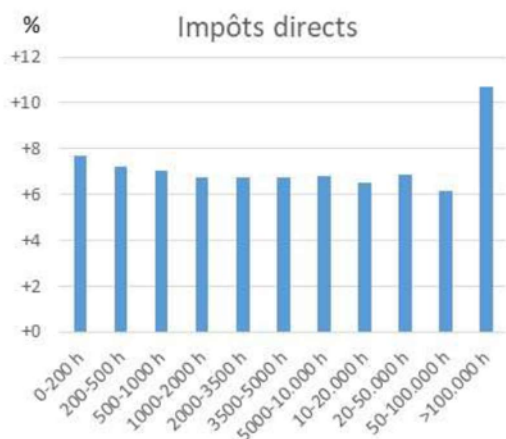
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.
La Ville de Paris, du fait de ses compétences élargies aux compétences départementales sera souvent traitée à part dans les comparaisons par strate de population.

Les dépenses de fonctionnement augmentent toujours vivement en 2023 : + 4,9 % après + 5,9 % en 2022 et + 2,7 % en 2021. Parmi ces dépenses, ce sont les achats et charges externes qui ont la croissance la plus marquée avec + 8,4 %. Du fait de la hausse des prix de l'énergie, le poste de l'énergie a connu, comme en 2022, une forte hausse en 2023 (autour de + 25 % pour l'ensemble énergie, électricité, combustibles et carburants) et pèse pour plus de la moitié dans la hausse des achats et charges externes. Les frais de personnel continuent de progresser (+ 3,6 % après + 4,9 % en 2022) avec en particulier l'effet de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Les dépenses d'intervention elles aussi continuent d'augmenter en 2023 avec + 4,7 %, après une hausse de + 3,1 % en 2022. Les autres dépenses de fonctionnement (hors charges financières) sont en baisse avec - 2,6 % alors qu'elles avaient sensiblement augmenté en 2022 (+ 4 %). En lien avec la hausse des taux d'intérêt, les charges financières sont en forte progression (+ 16,7 %) mettant fin à sept années de baisse. Pour autant, elles restent à un niveau très faible (1,6 Md€) comparativement aux dépenses de fonctionnement ou à l'épargne brute.

Du côté des recettes, dynamisme des impôts directs

En 2023, les impôts directs augmentent de + 7,4 % pour s'établir à 52,5 Md€. Cette progression est liée en particulier à la revalorisation des bases de taxe foncière compte tenu de leur indexation sur la hausse des prix. Ainsi, l'augmentation du produit de TFB atteint + 9,8% en 2023 avec un effet base de + 6,8 % et un effet taux de + 2,8 % (l'effet taux de la TFPB est de +1,1 % hors Paris). Parallèlement, les communes continuent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, THRS (y compris majoration) ainsi que la taxe sur les logements vacants. En 2023, le produit de ces taxes s'accroît de plus de 1 Md€ (y compris la partie reçue par les EPCI à fiscalité propre) dans le contexte de la première utilisation par les contribuables de l'application GMBI T Gérer Mes Biens Immobiliers. Des variations des bases parfois importantes, au-delà de leurs effets mécaniques d'augmentation, ont ainsi été constatées.

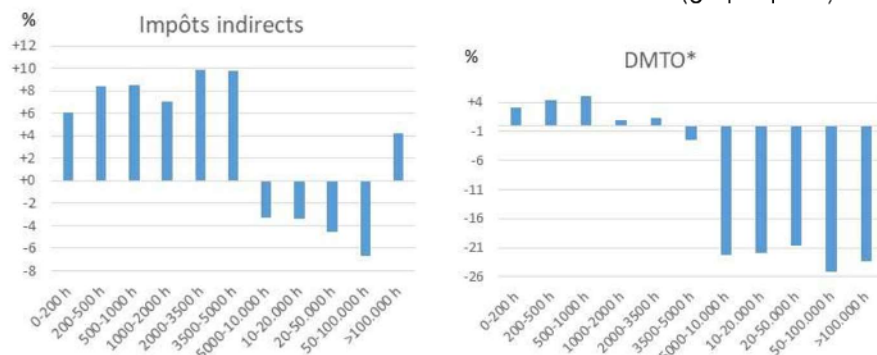
La hausse des impôts directs concerne toutes les strates de taille de communes avec une progression de + 6,1 % pour la strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants



L'augmentation des impôts indirects, qui atteignent 10,5 Md€ en 2023, est sensiblement plus faible que pour les impôts directs avec + 1,6 % alors qu'elle était plus importante en 2022 avec + 9,3 %.

Cette faible augmentation des impôts indirects n'est toutefois pas homogène suivant la taille de la commune. L'évolution est négative pour les communes entre 5 000 et 100 000 habitants allant même jusqu'à - 6,7 % pour la strate des 50 000 à 100 000 habitants. Pour la strate de plus de 50 000 habitants la baisse des impôts indirects provient essentiellement de celle des DMTO.

En 2023, année de reflux des transactions immobilières, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes sont en fort recul de - 17,7 % après une augmentation en 2022 de + 7,2 %. Cette baisse est particulièrement marquée pour les strates de communes de plus de 5 000 habitants la plus forte baisse de - 25 % étant celle de la strate des 50 000 à 100 000 habitants (graphique 4).



Les concours ou contributions de l'Etat augmentent pour toutes les strates des communes avec des progressions comprises entre 2 % et 4 %, la principale composante de ces ressources, la DGF, progresse en moyenne de 2,6 %. A noter qu'en 2024, la DGF perçue par les communes augmente globalement de +2,0 % et que depuis 2019 la progression atteint + 6,3 %.

Cette hausse globale de la DGF constatée depuis 2019 reste néanmoins très inférieure au niveau d'inflation connue sur une période identique qui s'élève à +15.5 %.



Les ventes de biens et services et certaines autres recettes de fonctionnement retracent les recettes relatives aux activités périscolaires, sociales, sportives ou culturelles des communes, mais aussi certaines redevances (stationnement, funéraires, etc.), les produits des locations d'immeubles ou les ventes de terrains aménagés, d'eau ou de bois. En 2023, les ventes de biens et services augmentent de + 5,7 %, en décélération par rapport à la forte hausse qu'ils avaient connue en 2022 (+ 13,5 %) avec un effet rattrapage post Covid. Les ventes de biens et services augmentent pour toutes les strates de communes avec une progression généralement comprise entre + 5 % et + 8 %

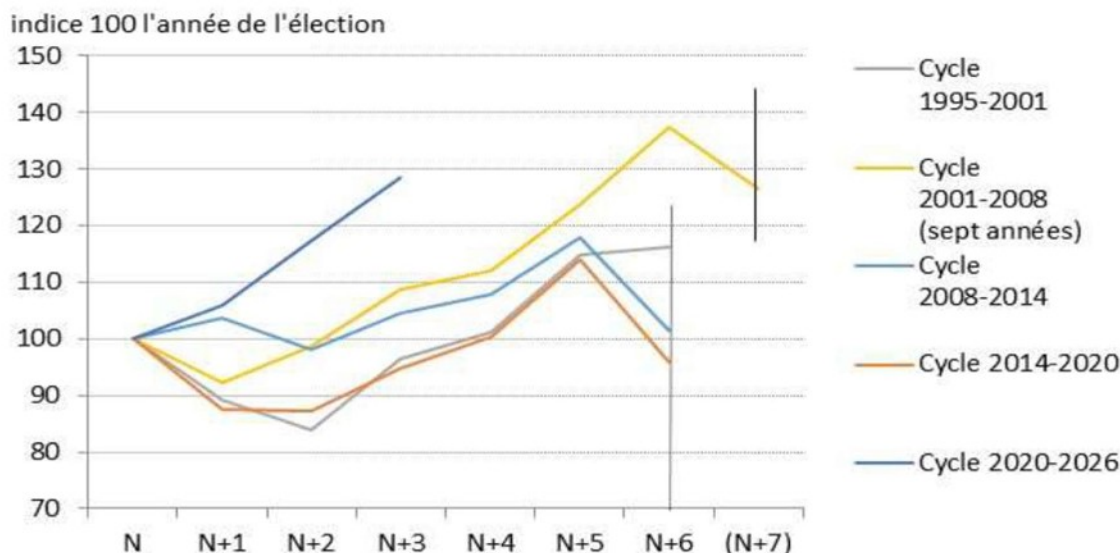
Les subventions reçues et participations augmentent de + 6,6 % (+ 7,7 % en 2022). Elles diminuent pour les petites communes inférieures à 3 500 habitants et augmentent pour les strates de communes supérieures à 3 500 habitants.

Les autres recettes de fonctionnement, qui sont principalement composées des revenus des immeubles, des autres produits divers de gestion courante et des redevances versées par les fermiers et concessionnaires augmentent pour toutes les strates de communes inférieures à 50 000 habitants avec un mouvement de progression qui suit la taille des communes, allant de + 5 % pour celles de moins de 200 habitants à + 14,9 % pour celles de 20 000 à 50 000 habitants. Pour les communes de plus de 50 000 habitants, les autres recettes de fonctionnement sont en baisse, surtout pour la strate des plus de 100 000 habitants.

Hausse des dépenses d'investissement, quelle que soit la strate de population pour les communes

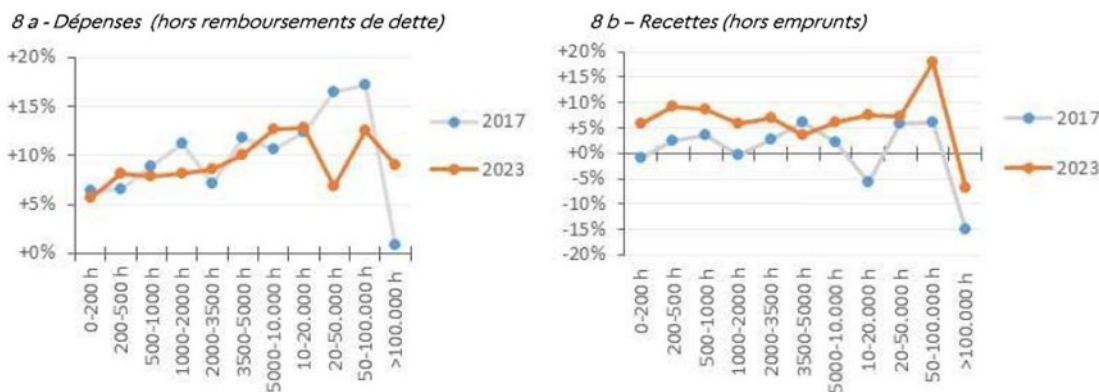
Les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) ont augmenté en 2023 de + 9,4 % après + 10,7 % en 2022. Comme l'année précédente, cette évolution doit tenir compte d'un contexte inflationniste, si bien, qu'en volume, l'accroissement serait d'un niveau moindre. Comparativement à la même année située dans les cycles précédents depuis 2001, le profil de ce cycle apparaît atypique mais l'effet prix étant en lui-même très spécifique sur ce cycle, les comparaisons sont à prendre avec beaucoup de prudence.

GRAPHIQUE 7 – EVOLUTION DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT DES COMMUNES (hors remboursements de dette) SELON LA POSITION DANS LE CYCLE ELECTORAL



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 8 – TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D’INVESTISSEMENT DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE (hors Paris)



En 2023, en excluant Paris de l’analyse par strates, les dépenses d’investissement (hors remboursements) sont en hausse quelle que soit la strate de taille des communes, comme en 2017, année comparable du cycle précédent (graphique 8). Elles progressent de façon à peu près similaire à 2017 pour toutes les strates sauf pour celles supérieures à 20 000 habitants où les progressions de la strate de 50 000 à 100 000 habitants est sensiblement plus faible qu’en 2017.

Dans le même temps, les recettes d’investissement (hors emprunts) sont en hausse pour toutes les strates sauf pour celles de plus de 100 000 habitants (hors Paris) où elles baissent de - 6,9 %. La hausse des recettes d’investissement est à peu près du même ordre que celle des dépenses d’investissement pour les strates inférieures à 3 500 habitants. Ce n’est pas le cas pour les communes plus grandes. Les recettes augmentent davantage que les dépenses pour les strates de 20 000 à 100 000 habitants.

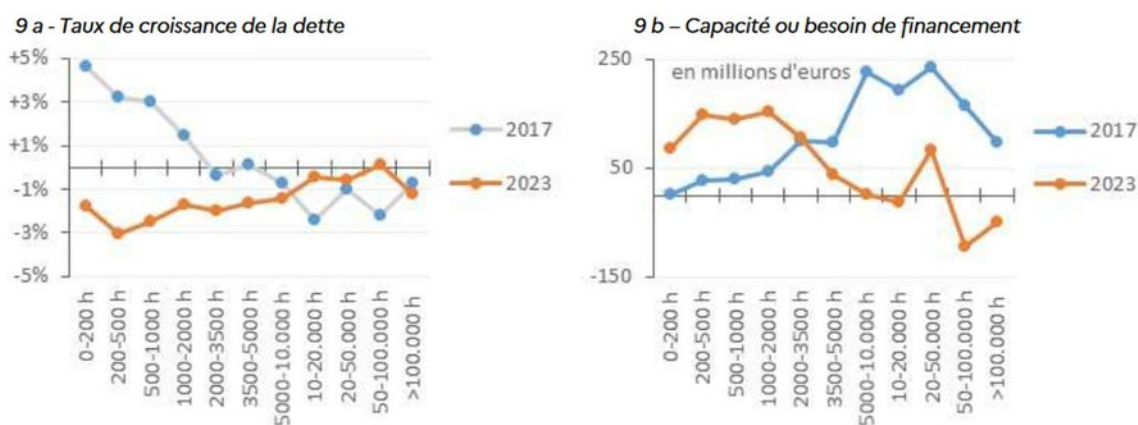
La forte progression de l’investissement en 2023, avec un effet prix marqué, est aussi liée à la bonne tenue de l’autofinancement qui ne permet pourtant pas de sauvegarder la capacité d’investissement de l’an dernier. En effet, l’épargne brute des communes progresse de + 9 % et les recettes d’investissement hors emprunts augmentent de + 5 % contre + 9,4 % pour l’investissement hors remboursements.

Au final, la **capacité de financement des communes, observée en 2022, devient, en 2023, un léger besoin de financement**. Toutefois, hors Paris, les communes gardent une capacité de financement de + 0,6 Md€ en 2023 en recul après les + 1,2 Md€ de 2022. Cette capacité de financement est très corrélée à la taille de la commune. Elle se transforme en besoin de financement pour les strates de 50 à 100 000 habitants (- 95 millions €)

L'encours de la dette est stable en 2023, avec une faible baisse de - 0,1 % après un accroissement de + 1,3 % en 2022. Il diminue en fait pour toutes les strates notamment pour les strates des petites communes. Y compris Paris, la dette des communes de plus de 100 000 habitants affiche une augmentation.

Ces résultats entraînent une tendance à la ponction sur le fonds de roulement dans les plus grandes communes excepté pour la strate de 20 000 à 50 000 habitants.

GRAPHIQUE 9 – TAUX DE CROISSANCE DE LA DETTE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT SELON LA TAILLE DES COMMUNES (hors Paris)



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

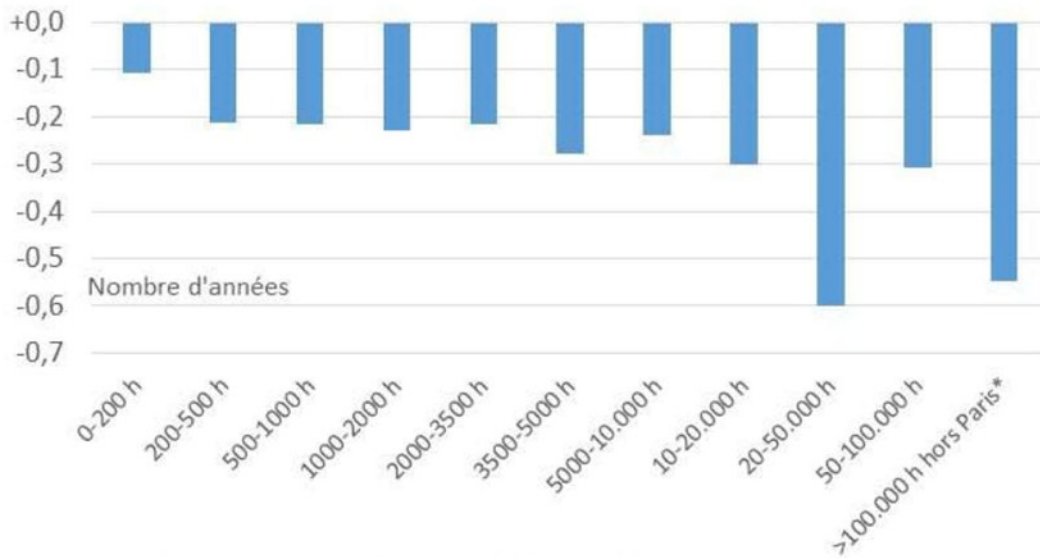
Le délai de désendettement des communes diminue pour toutes les strates entre 2022 et 2023

Le délai de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute) des communes est de 4,5 ans en 2023. La moitié des communes a un délai de désendettement inférieur à 2,4 ans, à l'inverse pour 10 % des communes il dépasse 8,4 ans et même 12,5 ans pour les 5 % des communes aux délais de désendettement les plus élevés

Sur l'ensemble des communes le délai de désendettement est en baisse de 0,4 an depuis 2022. Il baisse plus faiblement pour les strates en dessous de 10 000 habitants, (- 0,3 an), et de manière un peu plus importante pour les strates supérieures à 10 000 habitants (entre - 0,3 an et - 0,6 an). C'est pour la strate de 20 000 à 50 000 habitants qu'il baisse le plus fortement (- 0,6 an)

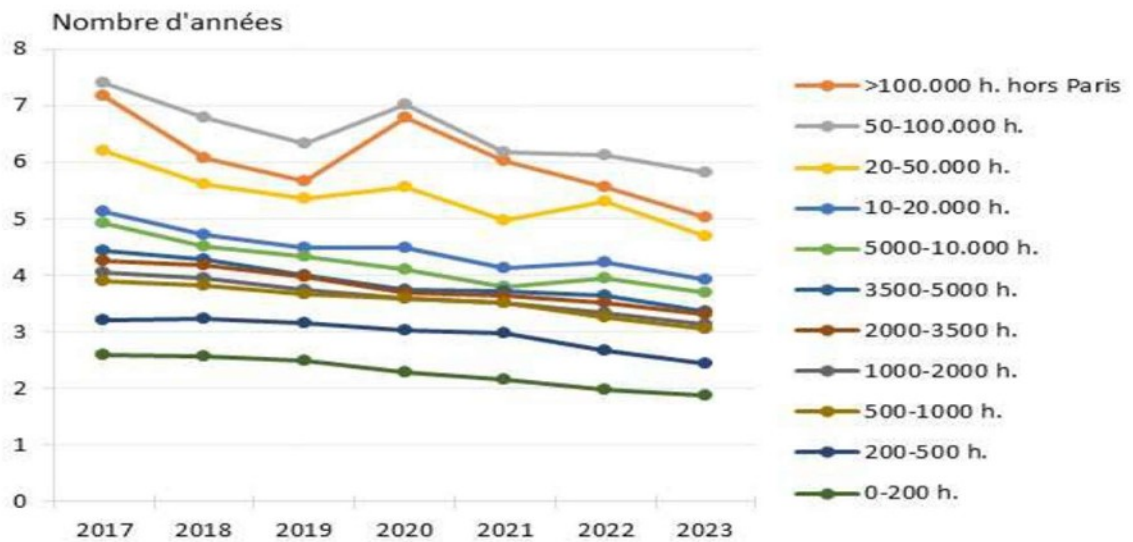
GRAPHIQUE 10 – DELAI DE DESENDETTEMENT DES COMMUNES (h)

10 a - Évolution entre 2022 et 2023



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles

10 b – Délai de désendettement depuis 2017, par strate de population

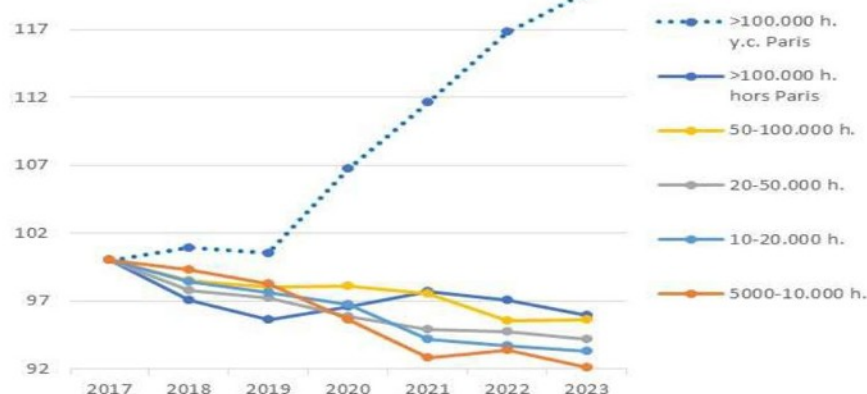


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles

En 2023, les communes de plus de 5 000 habitants ont un encours de dette en légère diminution (ou en faible progression pour la strate des 50 à 100 000 habitants) alors que l'épargne brute augmente sensiblement. Le résultat est finalement un délai de désendettement qui raccourcit pour toutes les strates mais plus particulièrement pour celles au-dessus de 20 000 habitants

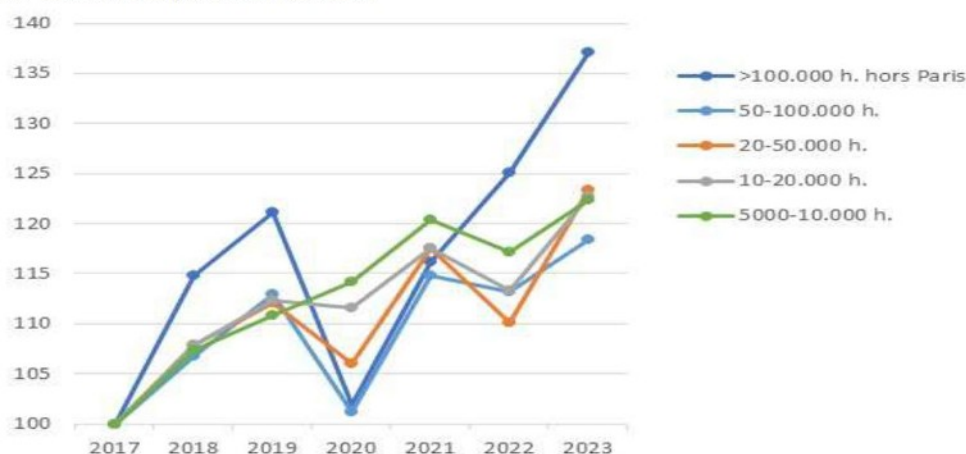
GRAPHIQUE 11 – EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE SELON LA TAILLE DES COMMUNES

11 b - Communes de plus de 5 000 habitants



GRAPHIQUE 12 – EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE SELON LA TAILLE DES COMMUNES

12 b - Communes de plus de 5000 habitants



Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations

FOCUS : LA SITUATION FINANCIERE DE VALENCE AU REGARD DES TENDANCES NATIONALES

- ⇒ En 2023, grâce à une politique active d'optimisation, notamment marqué par le plan de sobriété énergétique, les dépenses de fonctionnement augmentent moins vite à Valence de + 3.9 %, contre + 4,9 % pour la moyenne nationale.
- ⇒ Parallèlement, les recettes de fonctionnement progressent plus vite : +8.41 % pour Valence contre +5,6 % au niveau national.
- ⇒ Les deux tendances contribuent de fait à une hausse plus importante sur la commune de l'épargne brute, favorisant ainsi la capacité de financement de la politique d'investissement ;
- ⇒ Cette forte évolution de l'épargne brute associée à une nouvelle baisse du niveau d'endettement diminue à nouveau le ratio de capacité de désendettement : -1.4 année. Ce ratio est ainsi inférieur en 2023 de 1.5 années à la moyenne nationale
- ⇒ Si les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) augmentent en 2023 en moyenne de + 9,4 % sur toutes les communes, la phase active de réalisation des projets structurants du plan de mandat ambitieux conduit sur Valence à une dynamique des dépenses d'équipement réalisées bien supérieure puisqu'en augmentation de plus de 32 % par rapport au 2022, soit environ + 7,1 M€ en valeur absolue ; année record d'investissement pour la Ville de Valence.

3/ Projet de Loi de Finances 2025 : les collectivités appelées à contribuer

Pour 2024, la trajectoire prévue était un déficit de l'ordre de - 4,4 points de PIB. Les projections actuelles se situent à - 6,1 %. Cette dérive non anticipée produit un projet de loi de finances de redressement. Ce projet donnera lieu à amendement parlementaire au fil d'un temps de débat raccourci.

Cette situation s'explique notamment par un creusement de l'écart entre recettes et dépenses publiques. Depuis 2017, exprimé en point de PIB, les dépenses ont diminué de 0,7 points de PIB alors qu'en parallèle les recettes ont reculé de 2,7 points. Cet écart tendanciel de l'ordre de 2 points de PIB explique l'accroissement d'un déficit structurel des comptes publics. Il atteint le plus haut niveau connu depuis plus de 10 ans. Outre des diminutions d'imposition passée non financées, cette détérioration des recettes est particulièrement marquée dans le projet de loi de finances. Le tableau ci-après montre que le niveau de recettes 2024 est inférieur de 3 Md€ à celui de 2023. L'imperfection des prévisions porte sur la quasi-intégralité des postes de recettes au global, l'Etat a reçu 26 Md€ de recettes fiscales de moins que prévu soit une erreur de prévision de l'ordre de 7 %.

Les prévisions de recettes de l'État pour 2024 et 2025 s'établissent comme suit dans le présent PLF :

En Md€	Exécution 2023	LFI 2024	Révisé 2024	Écart révisé 2024 / LFI 2024	PLF 2025	Écart PLF 2025 / révisé 2024
Recettes fiscales nettes	322,9	348,5	322,5	-26,0	357,6	35,1
Impôt net sur le revenu	88,6	93,4	88,1	-5,3	93,8	5,7
Impôt net sur les sociétés	56,8	72,0	57,7	-14,3	56,2	-1,5
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	16,8	15,4	15,5	0,1	16,5	1,0
Taxe sur la valeur ajoutée nette	95,2	100,8	96,1	-4,8	106,2	10,2
Autres recettes fiscales nettes	65,5	66,9	65,1	-1,7	84,8*	19,7
Recettes non fiscales	25,1	22,7	23,4	0,7	20,5	-2,9
Recettes de l'État	348	371,2	345,9	-25,3	378,1	32,4

*Ce montant comprend la contribution différentielle applicable à certains contribuables titulaires de très hauts revenus et la contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises.

Avant d'aborder le contexte de la loi de finances tel qu'il est connu à ce jour, il paraît pertinent de repositionner les collectivités dans la question plus globale des comptes publics et de leur redressement.

Ce propos introductif s'articule autour de trois questions :

Quel est le niveau de responsabilité des collectivités dans l'aggravation du déficit public ?

Selon une note de la direction du Trésor le creusement du déficit serait imputable aux collectivités à hauteur de 16 milliards d'euros. Ce montant correspondrait en fait à la projection à fin 2024 du solde des collectivités telle qu'envisagée par le programme de stabilité si la dynamique dépenses / recettes constatées pour les collectivités locales fin juin par la DGFIP était maintenue. Autrement dit, cette participation ne correspond pas à une part dans le déficit public mais à une projection imputée directement aux APULS dont les collectivités territoriales mais également les EPL et notamment la société du Grand Paris, île de France Mobilité ... sans retenir les nombreux phénomènes exogènes qui pèsent sur les budgets locaux en 2024. C'est notamment le cas pour les départements dont les budgets sont pris en étau. D'une part, le contexte social pousse à une forte hausse de leurs dépenses contraintes. D'autre part, les recettes notamment de DMTO ont très fortement chuté en lien avec le renchérissement des taux qui provoque un frein majeur sur le marché immobilier.

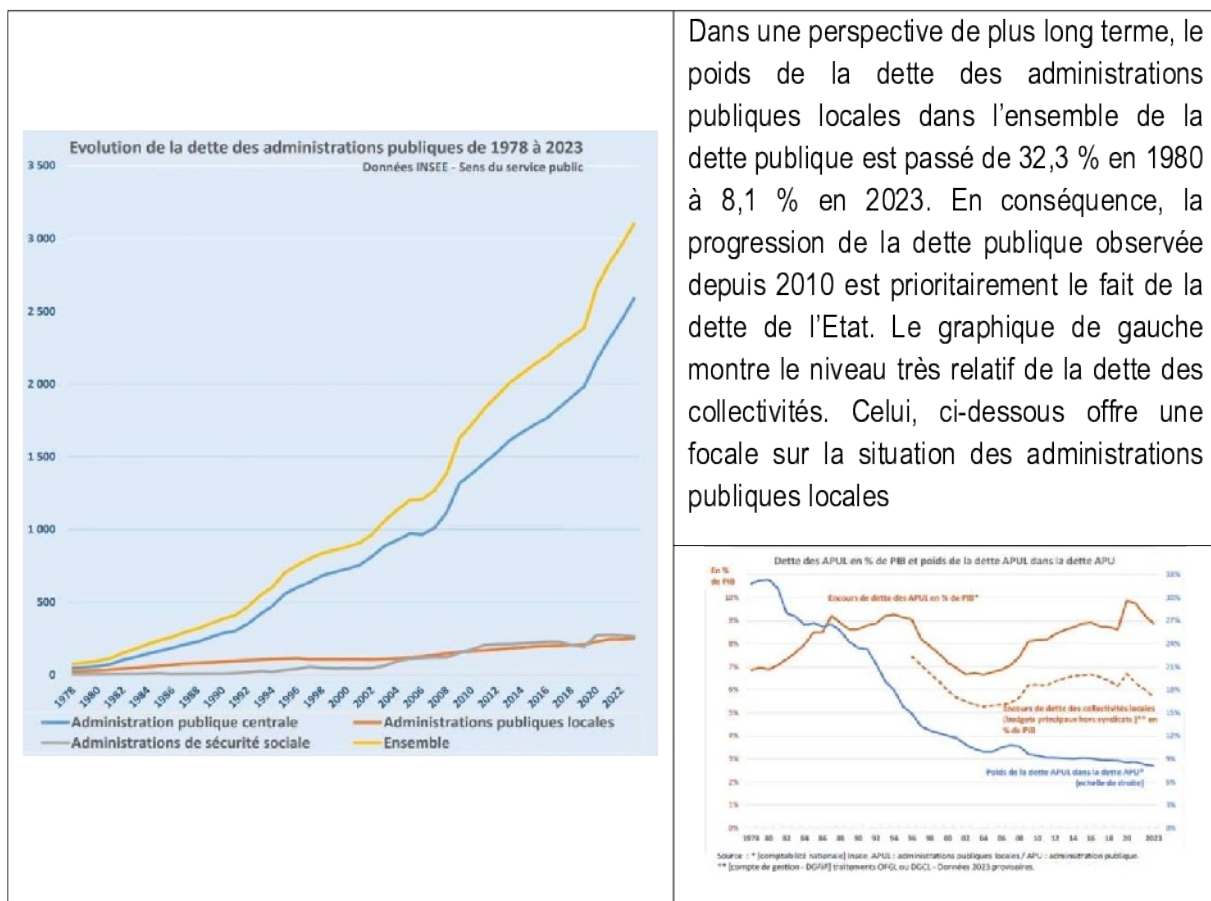
Quel est le poids des collectivités dans les comptes publics ?

La question du redressement des comptes publics doit également prendre en compte la place qu'assurent les collectivités locales dans le bon fonctionnement du pays et dans son dynamisme économique, et notamment la gestion des services publics de proximité, ainsi qu'un investissement local source de développement des territoires. Trois familles d'acteurs se partagent la dépense publique en France (1 608 Md€ en 2023, soit plus de 58 % du PIB), les collectivités locales représentent 18 % de la dépense publique.

Pour autant, elles contribuent à près de 80 % à la dépense publique d'investissement.

Quel est l'impact de la dette locale dans la dette publique ?

L'encours de dette des collectivités proprement dite s'élève à 208,5 Md€ soit 8 % de l'ensemble de la dette publique. Le bloc communal, y compris les syndicats intercommunaux, concentre 68 % de l'encours de dette de l'ensemble des collectivités, dont 16 % sur des budgets annexes. Si, depuis 2011, l'encours de dette des collectivités locales a progressé de 26 % en valeur, ce phénomène a été porté par la croissance des investissements locaux mais aussi les massives opérations de rachat de dette du fait de la sortie des emprunts dits « toxiques ».



Comme évoqué ci-avant, le contexte politique limite le niveau d'informations sur le contenu de la loi de finances dans l'attente du vif débat parlementaire.

En premier lieu, le premier ministre a évoqué les questions des collectivités locales à plusieurs reprises dans sa déclaration de politique générale du 1er octobre à l'Assemblée nationale. Assez prudent, le Premier ministre a érigé la réduction de la dette publique comme priorité numéro un : « La véritable épée de Damoclès [...], c'est notre dette financière colossale -3 228 milliards d'euros -qui, si l'on n'y prend garde, placera notre pays au bord

du précipice. Cette année, notre déficit public, celui de toutes les collectivités publiques, devrait dépasser 6 % de notre richesse nationale. En 2025, si rien n'était fait, il serait encore supérieur ».

A la question : les collectivités ont-elles à s'inquiéter ? Michel Barnier répondait par une promesse d'écoute et des compromis : « Ces choix, nous les ferons avec les collectivités locales, et non pas contre elles ou sans elles, en trouvant ensemble la juste part que chacun doit prendre à l'effort collectif ». Il s'appuyait sur une position « ancrée » dans les territoires et réitérait une volonté pour l'Etat de nouer « un partenariat » pour « bâtir un nouveau contrat de responsabilité ». Il adressait également quelques louanges : « collectivités locales et les élus locaux, qui font chaque jour la preuve de leur courage et de leur engagement » assurant [se faire] « une haute idée du rôle de nos collectivités locales dans la République ». Enfin, il offrait une position d'ouverture à la décentralisation : « nous respecterons les compétences des collectivités locales et regarderons les possibilités de les augmenter et de les renforcer ».

En second lieu, la Cour des Comptes a remis un rapport sur les finances publiques locales au gouvernement et au parlement. Comme les années précédentes, il comprend deux fascicules.

- ⇒ Un premier fascicule, publié en juillet 2024, a été consacré à la situation financière des collectivités au titre de l'année 2023 dont les conclusions peuvent être résumées ainsi :
 - ✓ Une contribution des collectivités au besoin de financement des administrations publiques : elles le limitaient ces dernières années, elle l'aggrave désormais.
 - ✓ Des fondamentaux financiers qui restent sains, mais certaines situations qui appellent l'attention notamment dans les collectivités confrontées à la forte décrue des droits de mutation à titre onéreux.
 - ✓ Des conditions de la participation des collectivités au redressement des finances publiques qui restent à définir.
- ⇒ Le second fascicule intervient en réponse à la demande que lui a adressée le 8 mars 2024 le Premier ministre, sur ce dernier point. La Cour examine ainsi les modalités possibles de la participation des collectivités au redressement des finances publiques, indépendamment des évolutions qui pourraient être apportées à la nature ou au calendrier des objectifs de réduction des déficits publics.

En apportant des leviers d'actions d'ordre structurel et des propositions d'économies chiffrées, la Cour des Comptes appelle à une contribution des collectivités au redressement des finances publiques justifiée à la fois par des possibilités de maîtrise accrue des dépenses mais également à mobiliser en ralentissant l'évolution des recettes des collectivités.

Pour une partie d'entre elles, elles ont été retraduites dans la proposition de loi de finances 2025, celles écartées sont également signalées :

- ⇒ Les cinq mesures structurelles ont ainsi été énoncées :
 - ✓ Associer de manière plus étroite des collectivités aux décisions en matière de fonction publique [mesure hors du champs de la loi de finances]
 - ✓ Mettre à contribution des employeurs territoriaux au retour à l'équilibre de la caisse de retraite CNRACL [mesure dans le champ de la loi de financement de la sécurité sociale : + 4 points annoncés]
 - ✓ Obliger à nouveau un schéma de mutualisation entre communes et intercommunalité [mesure hors du champs de la loi de finances]
 - ✓ Réorienter les aides à l'investissement de l'Etat vers la transition à enveloppe financière constante :

[seule la mesure de diminution du FCTVA a été retenue... sans que ces économies soient réorientées puisque le Fonds vert passe quant à lui de 2,5 Md€ à 1 Md€]

- ✓ Répartir les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sur la base de données plus contemporaines en faisant fi du passé
[le projet de loi de finances ne prend pas en compte de franche réorientation en la matière : seule la comptabilisation des logements sociaux et des kilomètres de voirie évoluent]

⇒ Les sept mesures d'économie chiffrées :

- ✓ Maîtriser l'évolution des effectifs
[mesure hors du champs de la loi de finances]
- ✓ Généraliser l'adoption de bonnes pratiques en matière d'achat public
[mesure hors du champs de la loi de finances : code des marchés publics]
- ✓ Instaurer une mesure d'amortissement comptable obligatoire
[mesure non mise en œuvre : économie réelle incertaine]
- ✓ Fixer annuellement par la loi le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales
[mesure non mise en œuvre : désindexation de l'inflation possible par amendement parlementaire]
- ✓ Fixer l'évolution des transferts en prélevant sur les compensations fiscales dites de variable d'ajustement :
[mesure prise en compte en continuité de ce qui existait précédemment : certaines compensations d'anciens impôts seront progressivement ramené à zéro]
- ✓ Ecrêter l'augmentation des impôts reversés aux collectivités territoriales :
[mesure prise en compte : année blanche sur le dynamisme de la TVA reversée, cette fraction d'impôt national couvre notamment les récentes suppression d'impôts locaux pour les région, département et intercommunalité. Ainsi, les compensations de la suppression de la Taxe d'Habitation pour les intercommunalités et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ne progresseront pas]
- ✓ Créer un fonds de résilience abondé par les collectivités locales elles-mêmes :
[mesure prise en compte : fonds de réserve créé avec un prélèvement sur recettes des collectivités dont le budget de fonctionnement excède 40 M€]

Cadre budgétaire et comptable : Rappel passage à la M57 en 2023

La commune de Valence a changé de cadre budgétaire et comptable le 1^{er} janvier 2023 en passant à la M57. Ce changement, rendu obligatoire pour l'ensemble des collectivités au maximum au 1^{er} janvier 2024, a été volontairement anticipé. Si la M14 s'appliquait aux communes et aux EPCI, la M57 concernera l'ensemble des collectivités : Communes, EPCI, Départements, Régions.

Les grands principes budgétaires ne changent pas. Cependant, certains chapitres disparaissent, des articles comptables sont modifiés, les codes « fonction » permettant de connaître les thématiques des dépenses et recettes (ex : sport, culture, éclairage...) sont complètement revus. **Il faudra alors considérer 2023 comme une année de référence dans le cadre de l'approche comparative.**

D'une manière générale, le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) vise à préciser le cadre de l'ensemble de la gestion budgétaire et financière de Valence. Il précise également les principales règles de gestion pluriannuelle auxquelles la collectivité doit se conformer.

1 – Orientations budgétaires envisagées

La préparation budgétaire 2025 s'établit dans un environnement législatif contraignant au regard du projet de loi de finances et des nombreuses zones d'incertitude qui entourent le contenu des mesures qui concerneront directement ou indirectement les collectivités.

A ce stade, les mesures au final retenues seront susceptibles d'impacter à la fois le montant global des dépenses mais également le niveau des ressources.

La participation de la commune au redressement global des finances publiques doit être appréhendée au regard d'un contexte national qui appelle un effort collectif. Cette situation ne pourra néanmoins être viable pour la commune que si elle garde un caractère non pérenne et exceptionnel.

Elle appelle la collectivité à renforcer encore les principes de prudence et de responsabilité qui guident la stratégie financière depuis 10 ans.

La volonté de conduire des projets structurants à travers une politique d'investissement dynamique et conserver un service public de qualité nécessitent continueront de structurer le budget 2025. Il intégrera à nouveau les priorités du mandat débuté en 2020.

Le contexte des années 2022 et 2023 marquées par une inflation exceptionnelle (hausse de plus de 10% en cumulé sur ces 2 années), notamment dans les domaines de l'énergie et des achats externes, avait impacté fortement les marges de manœuvre financières de la collectivité. Et ce même si la politique volontariste de la collectivité avec la mise en place d'un plan de sobriété énergétique a permis d'envisager l'atténuation des effets de la hausse du prix de l'énergie grâce à une limitation des consommations de gaz et d'électricité.

Il semblerait que les projections intermédiaires pour l'année 2025 confirment une baisse sensible de l'inflation puisqu'elle s'établirait à + 1,5 % en 2025. Cette désinflation constituerait un marqueur essentiel pour accompagner la politique globale d'optimisation des dépenses mise en œuvre. A cette baisse sensible de l'inflation doit être ajoutée la poursuite de la maîtrise des achats et consommation de la collectivité avec en première ligne l'énergie, dont les prix pilotés avec le SDED et le plan de sobriété devraient permettre après avoir passé le pic de prix en 2023 (3,6 M€) de se rapprocher des montants d'avant crise énergétique en 2021 sans encore les atteindre.

La commune poursuivra son dynamisme en matière d'investissements avec l'ambition continue de transformation de notre Ville. La réalisation des projets identifiés dans l'ambitieux plan de mandat permettra de faire rayonner et d'accroître son attractivité et améliorer la qualité de vie de tous nos concitoyens.

Le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire ainsi présenté valorise une idée force résumée ainsi : résoudre la difficile équation de l'ambition au service de la population tout en conduisant **une stratégie financière responsable, vigilante et anticipée.**

1.1 Evolution prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Situation des dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution 2022 / 2023
011 - Charges à caractère général	14 852 358,05 €	17 134 505,62 €	17 831 856,19 €	697 350,57 €	4,07%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	36 596 047,51 €	39 519 815,71 €	40 433 955,96 €	914 140,25 €	2,31%
014 - Atténuations de produits	3 440 893,00 €	3 389 349,00 €	4 150 420,00 €	761 071,00 €	22,45%
65 - Autres charges de gestion courante	9 433 335,25 €	9 818 310,73 €	10 390 856,38 €	572 545,65 €	5,83%
66 - Charges financières	813 661,05 €	856 819,76 €	1 169 105,94 €	312 286,18 €	36,45%
67 - Charges exceptionnelles	38 119,92 €	911 194,68 €	0,00 €	-911 194,68 €	SO
67 - Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €	270 447,38 €	270 447,38 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	184 569,00 €	184 569,00 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	172 039,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
DEPENSES REELLES	65 346 453,78 €	71 629 995,50 €	74 431 210,85 €	2 801 215,35 €	3,91%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 869 623,69 €	9 453 794,49 €	6 424 085,58 €	-3 029 708,91 €	-32,05%
DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION	13 869 623,69 €	9 453 794,49 €	6 424 085,58 €	-3 029 708,91 €	-32,05%
TOTAL DEPENSES	79 216 077,47 €	81 083 789,99 €	80 855 296,43 €	-228 493,56 €	-0,28%

* **les opérations d'ordre budgétaires** correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. Celles qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement contribuent à dégager un autofinancement. Celles qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement ont pour effet de réduire l'autofinancement. Le solde des opérations d'ordre de transfert entre sections représente l'autofinancement dégagé.

Le chapitre 042, en dépenses de fonctionnement, est un chapitre globalisé permettant de retracer les amortissements ainsi que les provisions pour risques et charges. Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement. Une évolution en pourcentage n'est donc pas pertinente.

Détail par chapitre des tendances 2024 et perspectives 2025

DEPENSES	BP 2024
011 - Charges à caractère général	19 967 326,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	42 369 200,00 €
014 - Atténuations de produits	4 365 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 862 927,00 €
66 - Charges financières	1 200 000,00 €
67 - Charges spécifiques	150 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 658 496,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 575 200,00 €
TOTAL	88 148 149,00 €

	BP 2024	Tendances 2024	Perspectives 2025
011 - Charges à caractère général	19 967 326.00 €	<p>Le chapitre 011 « charges à caractère général » subit puisqu'il contient les achats de matières premières et les dépenses énergétiques.</p> <p>Le plan de sobriété énergétique et l'optimisation des dépenses devraient permettre une stabilisation du niveau</p> <p>Lors du BS, 1,7 M€ k€ ont été rajoutés pour ajuster les besoins, notamment une régularisation des loyers du bâtiment Brel</p> <p>Résultat final attendu : entre 21 € et 21,2 M€</p>	<p>Sur 2025, ce chapitre pourrait se situer à hauteur du BP 2024 hors BS supplémentaire augmenté de l'inflation prévisionnel</p> <p>L'objectif est de continuer à stabiliser les charges globales dans un contexte plus favorable de désinflation.</p> <p>Prévision du chapitre : 20,5 M€</p>
012 - Charges de personnel	42 369 200.00 €	<p>La nécessité de prise en compte des effets d'augmentation salariaux au 1er juillet 2023 et ceux à intervenir au 1er janvier 2024, du glissement vieillesse technicité (environ 2 % par an) ainsi que le maintien de la dynamique de pourvoi des postes avait conduit à proposer une augmentation des crédits inscrits à hauteur de 3,42 % d'augmentation par rapport au budget 2023</p> <p>Une augmentation de 594 k€ est proposée dans le cadre de la décision modificative</p> <p>Le niveau final de l'enveloppe des crédits votés sera conforme aux besoins</p>	<p>Il est envisagé une augmentation de 2,7 % qui permettrait de bénéficier d'une marge de manœuvre pour incorporer d'autres dynamiques que le simple Glissement Vieillesse technicité, notamment des mesures d'accompagnement social</p> <p>Prévision du chapitre : 44,1 M€ auquel il convient de rajouter une enveloppe prévisionnelle sur un principe de précaution liée à la potentialité d'augmentation du taux employeur CNRACL de 700 k€, soit 44,8 M€ en volume (+4.3 % d'augmentation au total)</p>
65 - Autres charges de gestion courante	10 862 927.00 €	<p>Les crédits de ce chapitre regroupent les indemnités des élus, les pertes sur créances, les participations obligatoires les subventions aux organismes publics (dont le CCAS) et les subventions aux personnes privées physiques ou morales.</p> <p>Ajustement des subventions et des contributions versées conformément aux conventions en BS à hauteur de 407 k€ à la demande du Service de Gestion Comptable Nord Drôme pour la prise en charge de protocoles transactionnels délibérés</p> <p>Il connaîtra une réalisation proche des 100% sur 2024.</p>	<p>Pour 2025, une modification très importante intervient avec le transfert de la contribution SDIS à l'agglomération dont le montant se retrouvera refacturé au chapitre 014 et expliquera une partie de l'évolution de ce chapitre</p> <p>Pour les autres dépenses, il sera proposé un cadrage de stabilité, à savoir le montant du BP 2024 et BS 2024 multiplié par le niveau d'inflation prévisionnel</p> <p>Cette enveloppe permettra de maintenir et renforcer les efforts et le niveau d'accompagnement des structures associatives et institutionnelles. Elle sera à ajuster en fonction des discussions avec le Service de Gestion Comptable (SGC) sur les imputations de certaines charges exceptionnelles</p> <p>Montant projeté BP 2025 : entre 6,8 et 7,2 M€</p>
014 - Atténuations de produits	4 365 000 €	<p>Il s'agit de l'attribution de compensation négative, qui vient en compensation notamment des charges de personnel des services communs et des charges relatives aux compétences transférées à l'Agglomération (ex : entretien des bâtiments ou des espaces publics)</p> <p>Une progression importante du volume du chapitre (+2,33 M€) est proposée lors</p>	<p>Le montant proposé sera de 10.3 M€ concernant l'attribution de compensation en conformité avec les éléments financiers issus de la délibération relative aux attributions de compensations définitives de 2024 et provisoires de 2025.</p> <p>Il paraît par ailleurs opportun également de budgétiser à hauteur de 1,7 M€ sur un principe de précaution et anticipation la</p>

		de la Décision Modificative pour prendre en compte des régularisations en lien avec le changement de périmètre des compétences Ville/Agglo	participation susceptible d'être versée au titre du fonds de réserve Montant total prévisionnel : 12 M€
66 - Charges financières	1 200 000 €	Le niveau de 2024 avait été abondé au BP sur un principe de prudence, au vu du contexte de hausse très importante des taux d'intérêt	Pour 2025, la prévision se situe à 1,5 M€. Elle prendra en compte la politique d'investissement portée autour de projets à fortes ambitions environnementales qui pourraient permettre l'accès à des crédits intéressants finançant la transition écologique nécessitant le recours à l'emprunt
67 - Charges exceptionnelles	150 000 €	Elles concernent notamment les annulations des titres de recettes sur les exercices antérieurs et des charges exceptionnelles, comme sur les exercices précédents, pour faire face à d'éventuelles dépenses sur ce chapitre. Sur 2023, des crédits ont été rajoutés au BS à hauteur de 38 k€ pour des régularisations comptables sur exercices antérieurs	Prévision du chapitre : 150 k€ comme 2024 sur un principe prudentiel
68 – Dotations aux provisions	0 €	Il s'agit de provisions constituées à la demande de la Trésorerie, par rapport au risque d'irrecouvrabilité de certaines recettes.	La Trésorerie pourrait demander l'inscription de provisions, le montant n'est pas connu à ce jour. Nous proposons de reconduire le même montant dans l'attente. Montant susceptible d'évoluer en fonction de la potentialité d'évolution de certaines règles comptables
Sous total dépenses réelles BP 2024	78 914 453 €		Prévision BP 2025 dépenses réelles de fonctionnement : entre 85,6 M€ et 86,2 M€
023 - Virement à la section d'investissement	3 658 396 €	Il s'agit d'une opération sans exécution. Cette somme permet de financer les opérations d'investissement.	Le niveau 2025 final (BP et BS) sera affiné après affectation du résultat
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 575 200 €	Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement à la section d'investissement (023).	Le niveau dépend étroitement du plan d'amortissement issu de l'actif de la collectivité.
Total dépenses de fonctionnement BP 2024	88 148 149 €		Prévision BP 2025 dépenses de fonctionnement : entre 89 M€ et 90 M €

1.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement couvrent le coût des services publics. Une fois ces dépenses prises en charge, le solde sert à financer prioritairement l'annuité de dette. Il reste l'épargne nette qui finance notamment les dépenses d'investissement lorsque cette dépense obligatoire est réalisée.

Situation des recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution 2022 / 2023
013 - Atténuations de charges	285 888,05 €	303 218,77 €	472 689,57 €	169 470,80 €	55,89%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 768 888,15 €	5 090 773,96 €	5 137 430,33 €	46 656,37 €	0,92%
731 - Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	58 597 365,59 €	58 597 365,59 €	SO
73 - Impôts et taxes	55 414 297,44 €	57 164 848,94 €	2 367 577,00 €	-54 797 271,94 €	-95,86%
74 - Dotations et participations	17 830 291,72 €	18 407 697,95 €	19 522 783,10 €	1 115 085,15 €	6,06%
75 - Autres produits de gestion courante	454 762,19 €	787 852,90 €	2 908 451,59 €	2 120 598,69 €	SO
76 - Produits financiers	19 207,30 €	0,00 €	42 470,00 €	42 470,00 €	SO
77 - Produits exceptionnels	9 359 919,13 €	2 114 125,67 €	0,00 €	-2 114 125,67 €	SO
77 - Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	1 349 075,41 €	1 349 075,41 €	0,00%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations	0,00 €	0,00 €	525 000,00 €	525 000,00 €	0,00%
RECETTES REELLES	87 133 253,98 €	83 868 518,19 €	90 922 842,59 €	7 054 324,40 €	8,41%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 308 594,58 €	3 089 336,73 €	1 831 198,80 €	-1 258 137,93 €	-40,73%
RECETTES ORDRE ENTRE SECTION	1 308 594,58 €	3 089 336,73 €	1 831 198,80 €	-1 258 137,93 €	-40,73%
TOTAL RECETTES	88 441 848,56 €	86 957 854,92 €	92 754 041,39 €	5 796 186,47 €	6,67%

RECETTES	BP 2024
013 - Atténuations de charges	374 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 717 986,00 €
731 - Fiscalité locale	58 945 000,00 €
73 - Impôts et taxes	2 280 000,00 €
74 - Dotations et participations	18 915 213,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 415 950,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00 €
TOTAL	88 148 149,00 €

Détail par chapitre des tendances 2024 et perspectives 2025

	BP 2024	Tendances 2024	Perspectives 2025
013 - Atténuations de charges	374 000€	Ce chapitre contient notamment les remboursements de l'Assurance Maladie.	La proposition budgétaire sera ajustée en fonction du niveau 2024
70- Produits des services	4 717 986 €	La progression de la prévision budgétaire 2024 était à rapprocher de l'effet en année pleine et à fréquentation constante de la modification des tarifs décidées en 2023 pour prendre en compte les forts effets inflationnistes Augmentation de 116 k€ en BS et proposition d'augmentation de 315 k€ en DM .	La prévision BP 2025 se situera à hauteur de 5 M€. dans la poursuite des réalisations de 2024
73- Impôts et charges	61 225 000 €	En 2024, le produit de la fiscalité directe locale devrait augmenter	Si les pratiques parlementaires n'évoluent pas, l'indexation des

		<p>d'un peu plus d'un million d'euros, passant de 53,3 M€ pour 2023 à 54,4 M€ pour 2024. Cette progression s'appuie essentiellement sur la revalorisation automatique des bases d'un montant encore soutenue cette année.</p> <p>A cela s'ajoutent d'autres recettes fiscales restées relativement stables telles que la dotation de solidarité communautaire de Valence Romans Agglo. A l'inverse et au regard de la conjoncture, les droits de mutation à titre onéreux devraient connaître une nouvelle baisse.</p> <p>Le résultat final du chapitre devrait être aux environs de 62 M€</p>	<p>bases d'imposition, et ainsi de la taxe foncière, se distinguent désormais toujours en deux blocs distincts. Avant débat et amendement parlementaire, les valeurs locatives des locaux d'habitation évoluent comme l'inflation de novembre à novembre ce qui signifie qu'à ce jour elles devraient progresser d'un peu plus de 1,2 % en 2025.</p> <p>Pour les autres recettes, la dotation de solidarité communautaire connaît la fin de sa composante exceptionnelle sur les économies d'énergie (environ 180 000 €). Concernant les droits de mutation à titre onéreux, il est projeté un montant équivalent à l'estimation fin 2024 connue à ce jour, soit un montant en retrait par rapport au BP 2024.</p> <p>Estimation 2024 : entre 61,5 et 62 M€</p>
74- Dotations et participations	18 915 213€	<p>Ce chapitre contient à la fois les dotations de l'Etat, présentées dans un tableau en infra, mais aussi la compensation au titre des exonérations de taxes et les subventions versées par des financeurs extérieurs.</p> <p>Le résultat devrait être proche du budgétisé</p>	<p>Estimation 2025 : 18,9 m€</p> <p>L'incertitude liée aux décisions issues de la Loi de Finances conduit à prévoir une budgétisation à hauteur de 2024 sur un principe de prudence et sincérité budgétaire</p>
75- Autres produits de fonctionnement courant	1 415 950 €	<p>Ce chapitre enregistre toutes les recettes liées à l'utilisation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse des loyers perçus ou bien des charges locatives facturées aux occupants.</p> <p>Des crédits supplémentaires ont été votés au BS (738 k€) pour la perception du reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget stationnement afin de couvrir partiellement les opérations de voirie réalisées pour le stationnement et les mobilités portées sur le budget principal</p>	<p>Le niveau sera ajusté en fonction de la réalisation 2024 et par rapport aux projets susceptibles d'être accompagnés par du mécénat</p>
76 – Produits financiers	0 €	<p>Les produits financiers regroupent notamment les dividendes des actions détenues auprès de la CNR.</p>	<p>Pas d'inscription budgétaire prévue à ce stade compte tenu du caractère aléatoire de la perception.</p>

77 – Produits exceptionnels	0 €		
78 – Reprises de provisions	0 €		Comme en dépenses de fonctionnement, montant susceptible d'évoluer en fonction de la potentialité d'évolution de certaines règles comptables
Sous total recettes réelles BP 2024	86 648 149 €		Prévision BP 2025 recettes réelles de fonctionnement : entre 87 M€ et 88 M €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500 000 €		Prévision à hauteur de 2 M€
Total recettes de fonctionnement BP 2025	88 148 149 €		Prévision BP 2025 recettes de fonctionnement : entre 89 M€ et 90 M €

- Focus sur les dotations

En €	2013	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation Forfaitaire	14 486 554	8 791 701	8 891 458	9 031 023	9 043 097	8 993 306	9 004 086	9 004 086
Dotation de Solidarité Urbaine	2 354 734	3 392 010	3 645 994	3 857 281	4 053 347	4 253 969	4 594 070	4 594 070
Dotation Nationale de Péréquation	101 903	304 282	365 138	438 166	525 799	630 959	751 151	751 151
TOTAL	16 943 191	12 487 993	12 902 590	13 326 470	13 622 243	13 878 234	14 355 307	14 355 307

Au total, les pertes cumulées de DGF entre 2013 et 2024 sont d'environ 36,5 M€.

Si le niveau global d'évolution reste inférieur au taux d'inflation cumulé depuis 2022, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a connu néanmoins en 2024 une progression de 3.4 %, essentiellement assise sur la dynamique de la dotation de solidarité urbaine (DSU) grâce aux modifications des règles d'attribution en 2017 et la dotation nationale de péréquation (DNP), basée sur les indicateurs de richesse de territoire.

Au vu des éléments contextuels évoqués en amont, le principe de prudence doit à ce stade prévaloir sur le niveau de la dotation à percevoir en 2025

1.2 Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes en investissement

Les orientations budgétaires d'investissement intègrent à la fois les opérations d'investissement pluriannuelles et l'investissement courant.

1.2.1 Les dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution 2022 / 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 863 998,89 €	4 629 576,46 €	4 630 319,52 €	743,06 €	0,02%
204 - Subventions d'équipement versées	2 643 700,80 €	2 572 967,89 €	2 514 286,61 €	-58 681,28 €	-2,28%
20 - Immobilisations incorporelles	491 086,94 €	338 956,57 €	451 361,32 €	112 404,75 €	33,16%
21 - Immobilisations corporelles	6 889 153,51 €	7 458 261,98 €	9 600 085,81 €	2 141 823,83 €	28,72%
23 - Immobilisations en cours	8 372 417,57 €	11 549 795,49 €	16 119 723,73 €	4 569 928,24 €	39,57%
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	4 330,00 €	0,00 €	-4 330,00 €	SO
4581 - Opérations sous mandat	904 501,38 €	302 487,25 €	715 793,72 €	413 306,47 €	136,64%
DEPENSES REELLES	24 164 859,09 €	26 856 375,64 €	34 031 570,71 €	7 175 195,07 €	26,72%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 308 594,58 €	3 089 336,73 €	1 831 198,80 €	-1 258 137,93 €	-40,73%
DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION	1 308 594,58 €	3 089 336,73 €	1 831 198,80 €	-1 258 137,93 €	-40,73%
041 - Opérations patrimoniales	2 967 461,94 €	8 066 396,21 €	270 603,77 €	-7 795 792,44 €	-96,65%
DEPENSES ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	2 967 461,94 €	8 066 396,21 €	270 603,77 €	-7 795 792,44 €	-96,65%
TOTAL DEPENSES	28 440 915,61 €	38 012 108,58 €	36 133 373,28 €	-1 878 735,30 €	-4,94%

DEPENSES	BP 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 704 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	2 786 393,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	912 480,00 €
21 - Immobilisations corporelles	15 675 101,00 €
23 - Immobilisations en cours	29 272 034,00 €
4581 - Opérations sous mandat	2 667 895,00 €
041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00 €
TOTAL	57 717 903,00 €

Détail par chapitre des tendances 2024 et perspectives 2025

	BP 2024	Tendances 2024	Perspectives 2025
20 – Immobilisations incorporelles (études et acquisitions de logiciels)	912 480 €	Ces 4 chapitres doivent être analysés dans leur globalité Ils regroupent un BP 2024 à hauteur d'environ de 48,5 M€ Le montant global ainsi projeté démontre la dynamique d'investissement prévue Les étapes budgétaires de l'année ont permis d'affiner et d'ajuster le montant global des dépenses envisagés et les imputations budgétaires associées, notamment dans l'objectif d'identifier	Les dépenses d'équipement retranscriront à nouveau la phase active et opérationnelle de mise en œuvre de nombreuses opérations du mandat Estimation 2025 : budgétisation à minima à hauteur du réalisé 2024 en lien avec la mise en œuvre effective et le phasage opérationnel du programme de mandat
204 – Subventions d'équipements versées	2 786 393 €		
21- Immobilisations corporelles	15 675 101 €		
23 – Immobilisations en cours	29 272 034 €		

		budgétairement plus finement les temporalités entre études, immobilisation en cours et immobilisation corporelles	
45 – Opérations pour compte de tiers	2 867 995 €	Il s'agit principalement de dépenses réalisées pour le compte de l'Agglo dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage (éclairage public, eaux pluviales...) La budgétisation de 2024 était en corrélation avec la progression globale des projets portés	Ce chapitre portera de nouveau le même type de dépenses et s'adaptera in fine à la temporalité des opérations portées, notamment en terme d'aménagement de voirie, qui conduira à une augmentation du volume Estimation 2025 : 6,6 M€
Sous-total dépenses d'équipement BP 2024	51 514 003 €		Sous-total dépenses d'équipement prévision BP 2025 : entre 44 M€ et 46 M€
16 – Remboursement du capital de la dette	4 704 000€		Pour 2025, le montant sera ajusté en fonction des modalités de mobilisation de l'emprunt qui sera contracté
Sous-total dépenses réelles d'investissement BP 2023	€		Sous-total dépenses réelles d'investissement prévision BP 2024 : entre 49 M € et 51 M€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500 000 €		Prévisions de 1,5 M€
041 – Opérations patrimoniales	200 000 €	L'ensemble des opérations devrait être réalisé sur 2024	Prévision BP 2025 : 200 k€
Total dépenses d'investissement BP 2024	57 717 903€		Total prévision dépenses d'investissement BP 2025 : entre 51,5 M€ et 53,5 M€

1.2.2 Les recettes d'investissement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution 2022 / 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 626 732,55 €	2 872 225,91 €	16 981 250,69 €	14 109 024,78 €	SO
13 - Subventions d'investissement	3 598 205,24 €	2 858 289,87 €	2 724 746,23 €	-133 543,64 €	-4,67%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000 267,00 €	1 500 050,00 €	358,10 €	-1 499 691,90 €	-99,98%
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	260,10 €	0,00 €	-260,10 €	SO
4582 - Opérations sous mandat	1 397 108,91 €	342 510,42 €	211 583,65 €	-130 926,77 €	-38,23%
RECETTES REELLES	19 622 313,70 €	7 573 336,30 €	19 917 938,67 €	12 344 602,37 €	163,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 869 623,69 €	9 453 794,49 €	6 424 085,58 €	-3 029 708,91 €	-32,05%
RECETTES ORDRE ENTRE SECTION	13 869 623,69 €	9 453 794,49 €	6 424 085,58 €	-3 029 708,91 €	-32,05%
041 - Opérations patrimoniales	2 967 461,94 €	8 066 396,21 €	270 603,77 €	-7 795 792,44 €	-96,65%
RECETTES ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	2 967 461,94 €	8 066 396,21 €	270 603,77 €	-7 795 792,44 €	-96,65%
TOTAL RECETTES	36 459 399,33 €	25 093 527,00 €	26 612 628,02 €	1 519 101,02 €	6,05%

RECETTES	BP 2024
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 680 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 050 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	5 639 008,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 247 304,00 €
4582 - Opérations sous mandat	2 667 895,00 €
041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 658 496,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 575 200,00 €
TOTAL	57 717 903,00 €

Détail par chapitre des tendances 2024 et perspectives 2025

	BP 2024	Tendances 2024	Perspectives 2025
10- Dotations, fonds divers et réserves	3 050 000 €	<p>Ce chapitre regroupe les produits du FCTVA et de la taxe d'aménagement.</p> <p>Il intègre à l'étape du budget supplémentaire l'affectation du résultat de 22,7 M€ issu du résultat 2023 de la section de fonctionnement</p>	<p>Il était préalablement prévu que niveau du FCTVA budgétisé suive de fait la dynamique d'investissement constaté déterminé sur la base des dépenses d'investissement projetées pour 2024 : en effet, le versement du FCTVA est désormais automatisé en année n+1</p> <p>Néanmoins, comme explicité, le niveau retenu devra intégrer la mesure de diminution du FCTVA susceptible d'être retenue (voir infra)</p> <p>Estimation 2025 du chapitre : entre 4,2 M€ et 4,6 M€.</p>
13- Subventions d'investissement reçues	5 639 008 €	<p>Il s'agit principalement des subventions perçues de financeurs externes pour les opérations d'investissement : Etat, Région, Département...</p> <p>Le montant budgétisé en 2024 abondé des crédits supplémentaires ajustés en BS et DM sera important et s'inscrira en corrélation avec le niveau des accompagnements obtenus</p>	<p>La prévision sera liée aux financements obtenus et aux sommes effectivement perçues en 2024</p> <p>Elle intégrera deux facteurs essentiels :</p> <p>L'avancement des projets qui permettra de solliciter le versement d'acomptes ou de solde.</p> <p>La prise en compte du délai de traitement et de paiement des financeurs</p> <p>L'objectif global reste de rapprocher au mieux la perception de l'effectivité de mandatement des dépenses associées</p> <p>Estimation 2025 du chapitre : entre 6 M€ et 7M€.</p>
16- Emprunts et dettes assimilées	34 247 304 €	<p>Il s'agit de l'emprunt d'équilibre au moment du vote du BP. La reprise des résultats antérieurs du compte administratif permet</p>	<p>L'ouverture des crédits prendra en compte la future souscription de l'emprunt assis sur le programme à fortes ambitions environnementales</p>

		d'affiner le montant à la baisse lors des différentes étapes budgétaires	qui permettra l'accès à des conditions de mobilisation très intéressantes
45 – Compte de tiers	2 667 695 €	Il s'agit de de la refacturation principalement à l'Agglo des travaux relevant de ses compétences dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage	Ce chapitre portera de nouveau le même type de recettes. Estimation 2025 égale aux dépenses soit 6,6 M€
024 – Produits des cessions d'immobilisations	2 680 000€	Ce chapitre ne donne pas lieu à une émission de titres mais permet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement.	Prévision BP 2025 : 4,6 M€
Sous total recettes réelles d'investissement BP 2024	48 284 207 €		Sous total prévision recettes réelles d'investissement BP 2025 : entre 45,5 € et 47,5 M€
021 – Virement de la section de fonctionnement	3 658 496 €	Il s'agit d'une opération sans exécution. Cette somme permet de financer les opérations d'investissement.	Prévision BP 2025 : 1,5 à 2 M€ Elle est susceptible d'évoluer au BS avec l'affectation du résultat
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	5 275 200 €		Prévision entre 4 et 5 M€
041 – Opérations patrimoniales	200 000 €	Ces opérations devraient intégralement être réalisées sur 2024	Estimation 2025 : 200 K€ en corrélation avec la dépense d'investissement associée
Total recettes d'investissement BP 2024	57 717 903€		Total prévision recettes d'investissement BP 2025 : entre 51,5 M€ et 53,5 M€

FOCUS : Le financement du programme d'investissement par le financement

Afin de financer les dépenses d'investissement estimées plusieurs financements sont mobilisés :

- **Le FCTVA.** Cette recette devait préalablement évoluer à la hausse en corrélation avec les dépenses d'équipement pour le FCTVA (perçu en n+1 sur les dépenses d'équipements de l'année n).

Pour l'année 2024, le niveau sera de 2,7 M€ soit en augmentation substantielle par rapport à 2023 (2,3 M€)

2 scénarios doivent aujourd'hui être retenus pour 2025 au regard de l'incertitude rattachée à la mesure de diminution du FCTVA présentée dans le cadre de la Loi de Finances

Ainsi, si ce dispositif n'est au final pas retenu, et que le taux est maintenu à 16,404 %, le niveau de 2025 se situera à hauteur d'environ 4,2 – 4,8 M€

Dans le cas où la baisse du FCTVA est confirmée, à un taux fixé à 14.85 %, le montant se situera à hauteur d'environ 3,3 – 3,8 M€

- **Le produit de la taxe d'aménagement** est pour rappel un impôt local perçu par la commune sur les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments qui nécessitent une

autorisation d'urbanisme. Elle est ainsi prévue pour financer des actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs généraux de l'urbanisme et concourt au financement de certaines actions et opérations. Elle est donc assise et proportionnelle à la dynamique urbaine. Pour 2023, son niveau s'est élevé à 1,7 M€, en progression de presque 900 k€ par rapport à 2022. Le volume devrait se situer à 900k€ en 2024 suite au ralentissement d'rythme de construction en lien avec les contraintes économiques. Le montant inscrit au budget 2025 sera identique à celui de 2024 sur un principe de prudence

- **Les subventions des financeurs extérieurs** (Etat, Région, Département...), estimation 2024 : entre 7,5 et 8 M€, soit en évolution conséquente par rapport aux années précédentes

Cette évolution trouve sa source à l'appui de la temporalité de conduite des opérations, qui a permis à la collectivité de solliciter cette année le versement d'acompte ou de solde en lien avec les nombreux projets d'investissement accompagnés. L'objectif, pour l'ensemble des financements extérieurs, reste de solliciter un versement des subventions au plus proche du temps de réalisation des opérations, afin d'associer au mieux la perception de la recette à l'engagement budgétaire en dépenses

Plus globalement, la recherche des financements extérieurs continue d'être privilégiée. Comme l'année dernière, les fondements de transition écologique des projets portés par la collectivité ont permis d'obtenir l'attribution de subventions accordées au titre du dispositif fonds vert. Un dossier concerne notamment la rénovation énergétique des Ecoles Abel et Bayet et de la MPT Fontbarlettes pour un montant de 1,4 M€.

La baisse de 1,5 milliards de l'enveloppe global national du fonds vert en 2025 prévue dans le projet de Loi de Finances pourrait impacter le nombre de dossiers retenus sur ce dispositif

D'autres dossiers de demandes sont régulièrement déposés. Outre l'Etat, La Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Drôme restent des partenaires primordiaux

L'autofinancement estimé sur 2025 : il s'agit du virement de la section de fonctionnement (023) + le solde des amortissements (042 dépenses - 042 recettes), il devrait se situer aux environs de 6 M€. Le Budget supplémentaire et la reprise des résultats 2024 affineront le montant final.

- **La refacturation des dépenses pour compte de tiers** : estimation 2025 : estimation autour de 2,7 M€ en lien avec les dépenses d'investissement
- Et **le recours à l'emprunt**. Au stade du budget primitif, il s'agit toujours d'un l'emprunt d'équilibre qui évolue lors du budget supplémentaire avec la prise en compte du résultat de l'année antérieure.

1.3 Orientations des budgets annexes

1.3.1 Le budget annexe Latour Maubourg

Le conseil municipal du 15 décembre 2010 a créé le Budget Annexe Latour Maubourg dont l'objectif est de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans. L'opération a notamment permis la réhabilitation des Ecuries Est et Ouest.

A terme, lorsque les dernières opérations comptables seront achevées, le budget sera clos. Les loyers seront alors perçus sur le budget général qui incorporera aussi la dette résiduelle du budget annexe.

Rétrospective de la section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022 / 2023	Evolution en % 2022 / 2023
65 - Autres charges de gestion courante	2,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
66 - Charges financières	58 080,34 €	56 780,73 €	93 837,09 €	37 056,36 €	65,26%
DEPENSES REELLES	58 083,20 €	56 780,73 €	93 837,09 €	37 056,36 €	65,26%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 073,00 €	26 073,00 €	1 026 073,00 €	1 000 000,00 €	3 835,39%
DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION	226 073,00 €	26 073,00 €	1 026 073,00 €	1 000 000,00 €	SO
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	284 156,20 €	82 853,73 €	1 119 910,09 €	1 037 056,36 €	SO

Recettes

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022 / 2023	Evolution en % 2022 / 2023
75 - Autres produits de gestion courante	26 009,46 €	0,00 €	312 204,54 €	312 204,54 €	SO
77 - Produits exceptionnels	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
77 - Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	SO
RECETTES REELLES	226 009,46 €	0,00 €	1 312 204,54 €	1 312 204,54 €	SO
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	226 009,46 €	0,00 €	1 312 204,54 €	1 312 204,54 €	SO

Rétrospective de la section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022 / 2023	Evolution en % 2022 / 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 614,17 €	233 114,17 €	220 614,17 €	-12 500,00 €	-5,36%
DEPENSES REELLES	220 614,17 €	233 114,17 €	220 614,17 €	-12 500,00 €	-5,36%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	220 614,17 €	233 114,17 €	220 614,17 €	-12 500,00 €	-5,36%

Recettes :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022 / 2023	Evolution en % 2022 / 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 614,17 €	233 114,17 €	220 614,17 €	-12 500,00 €	-5,36%
DEPENSES REELLES	220 614,17 €	233 114,17 €	220 614,17 €	-12 500,00 €	-5,36%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	220 614,17 €	233 114,17 €	220 614,17 €	-12 500,00 €	-5,36%

Détail par chapitre des tendances 2024 et perspectives 2025

	BP 2024	Tendances 2024	Perspectives 2025
Dépenses de fonctionnement	129 000 €	102 k€ ont été inscrits pour les charges financières liées aux	Il sera prévu des crédits pour les charges financières liées aux emprunts (90 k€) en baisse au regard de l'évolution de la dette.

		emprunts (chap 66) et 27 k€ de dotation aux amortissements	Environ 120 k€ au total en dépenses de fonctionnement.
Recettes de fonctionnement	129 000 €	Les recettes sont fixes et proviennent de la location de modules à Radio France Bleue.	Niveau conforme à la totalité des recettes attendues.
Dépenses d'investissement	235 000 €	Il s'agit en totalité du remboursement du capital de la dette.	Des crédits seront ouverts pour le remboursement du capital de la dette (250 k€).
Recettes d'investissement	235 000€	Il s'agit des recettes issues de cessions immobilières (208 k€) et d'opération d'ordre de transfert entre section (27 k€)	Un niveau équivalent est attendu pour 2025 soit 235 k€ La capitalisation des excédents de fonctionnement viendra équilibrer la section los du vote du BS

1.3.2 Le budget annexe Parkings

Depuis 2019, ce budget comporte l'ensemble des dépenses et recettes relevant de la politique de stationnement.

Il prend en compte les activités suivantes :

- gestion des parkings en surface (avec des barrières),
- stationnement payant en bordure de voirie.

Rétrospective de la section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
011 - Charges à caractère général	284 495,91 €	342 862,15 €	377 165,77 €	34 303,62 €	10,01%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	422 217,76 €	606 901,09 €	822 880,37 €	215 979,28 €	35,59%
65 - Autres charges de gestion courante	1,25 €	2 169,10 €	1,83 €	-2 167,27 €	-99,92%
66 - Charges financières	13 551,80 €	9 245,27 €	8 586,06 €	-659,21 €	-7,13%
67 - Charges exceptionnelles	43 468,91 €	42 186,54 €	1 185 345,31 €	1 143 158,77 €	SO
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	1 133,00 €	0,00 €	2 431,00 €	2 431,00 €	SO
DEPENSES REELLES	764 868,63 €	1 003 364,15 €	2 396 410,34 €		138,84%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 454,46 €	73 058,99 €	93 703,16 €	20 644,17 €	28,26%
DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION	72 454,46 €	73 058,99 €	93 703,16 €	20 644,17 €	28,26%
TOTAL DEPENSES	837 323,09 €	1 076 423,14 €	2 490 113,50 €	1 413 690,36 €	131,33%

Recettes

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
013 - Atténuations de charges	1 893,71 €	2 632,00 €	7 792,51 €	5 160,51 €	196,07%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	57 034,80 €	10 374,00 €	0,00 €	-10 374,00 €	-100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	1 153 495,73 €	1 405 145,62 €	2 312 613,15 €	907 467,53 €	64,58%
77 - Produits exceptionnels	180 595,00 €	0,00 €	2 835,25 €	2 835,25 €	SO
RECETTES REELLES	1 393 019,24 €	1 418 151,62 €	2 323 240,91 €	905 089,29 €	63,82%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 807,00 €	39 912,00 €	39 912,00 €	0,00 €	0,00%
RECETTES ORDRE ENTRE SECTION	22 807,00 €	39 912,00 €	39 912,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES	1 415 826,24 €	1 458 063,62 €	2 363 152,91 €	905 089,29 €	62,07%

Rétrospective de la section d'investissement

Dépenses

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	66 776,93 €	62 228,09 €	62 881,48 €	653,39 €	1,05%
21 - Immobilisations corporelles	8 080,47 €	219 527,05 €	2 148,00 €	-217 379,05 €	-99,02%
23 - Immobilisations en cours	79 559,25 €	2 326,37 €	9 425,03 €	7 098,66 €	305,14%
4581 - Opérations pour le compte de tiers	1 374,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
DEPENSES REELLES	155 791,25 €	284 081,51 €	74 454,51 €	-209 627,00 €	-73,79%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 807,00 €	39 912,00 €	39 912,00 €	0,00 €	0,00%
DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION	22 807,00 €	39 912,00 €	39 912,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES	178 598,25 €	323 993,51 €	114 366,51 €	-209 627,00 €	-64,70%

Recettes

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	220 745,05 €	0,00 €	35 464,53 €	35 464,53 €	SO
13 - Subventions d'investissement	790 250,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
RECETTES REELLES	1 010 995,31 €	0,00 €	35 464,53 €	35 464,53 €	SO
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 454,46 €	73 058,99 €	93 703,16 €	20 644,17 €	28,26%
RECETTES ORDRE ENTRE SECTION	72 454,46 €	73 058,99 €	93 703,16 €	20 644,17 €	28,26%
TOTAL RECETTES	1 083 449,77 €	73 058,99 €	129 167,69 €	56 108,70 €	76,80%

Détail par chapitre des tendances 2024 et perspectives 2025

	BP 2024	Tendances 2024	Perspectives 2025
011 - Charges à caractère général	479 800 €	Enveloppe complètement stabilisée par rapport à 2023 grâce à la maîtrise des coûts et des charges pilotables	Maintien de l'enveloppe de 2024 (BP et BS) inscrite au BP 2025 abondé de 1.5 % Estimation : 552 k€

012 - Charges de personnel	880 000€	Après une hausse conséquente en 2023 en raison de la mise en œuvre du ticket résident nécessitant des recrutements complémentaires ce chapitre est également stabilisé en 2024 hors effets des mesures d'augmentation des salaires de 2023 en année pleine et de la revalorisation prévue au 1er janvier 2024	Estimation au niveau du BP 2024 k€ abondé de 2,7 % sur le même principe que le budget général Estimation 2025 : 903 k€
65 - Autres charges de gestion courante	37 010 €		Estimation 2025 : idem BP 2024
014 - Atténuations de produits	100 €		Estimation 2025 : idem BP 2024
66 - Charges financières	10 100 €	Emprunt en 2020. Pas d'emprunt contractualisé depuis	Estimation 2025 : 9 500 €
67 – Charges exceptionnelles	95 500 €	Le BS a intégré un vote de crédits complémentaires lié au reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement par opération comptable au compte 672 de 723 k€ afin de couvrir partiellement les opérations de voirie réalisées pour le stationnement et les mobilités.	Estimation 2025 : idem BP 2024 Le BS intégrera comme chaque année le niveau de reversement
023 - Virement à la section d'investissement	226 240 €		Estimation 2025 : entre 300 et 400 k€ avec possibilité de modification avec l'affectation des résultats 2024
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 500 €		Estimation 2025 : 100 k€
Dépenses d'exploitation	1 826 250 €		Estimation 2025 : entre 1,7 M€ et 1,8 M€

	BP 2024	Tendances 2024	Perspectives 2025
70 – Vente produits, prestations	109 000 €		Estimation : 50 000 €
75 – Autres produits de gestion courante	1 667 250 €	Augmentation en corrélation avec la mise en œuvre du ticket résident.	Estimation aux alentours de 1,8 M€ Le niveau constaté de 2024 ajustera éventuellement l'ouverture de nouveaux crédits au BS

042 – Opérations ordre de transfert entre sections	109 000 €		Estimation à hauteur du BP 2024
Recettes d'exploitation	1 826 250 €		Estimation 2025 : de 2 à 2,1 M€

	BP 2024	Tendances 2024	Perspectives 2025
21 – Immobilisations corporelles	150 000 €	Crédits ouverts pour le déploiement des nouveaux horodateurs Crédits abondés à hauteur de 485 k€ en BS	Estimation 2025 : 300 000 € Possibilité d'ajustement au BS en fonction des reports 2024
23 – Immobilisations en cours	750 €		Estimation 2025 : idem 2024
16 – Emprunts et dettes assimilées	64 000 €	Pas de nouveaux emprunts prévus en 2024	Estimation 2025 : 60 000 € Pas de prévisions de recours à un emprunt également sur 2025
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	109 000€		Estimation 2025 : idem 2024
Dépenses d'investissement	323 740 €		Estimation 2025 : entre 450 k€ et 500 K€

	BP 2024	Tendances 2024	Perspectives 2025
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	0 €	Crédits ouverts à hauteur de 279 k€ lors du BS suite à l'affectation du résultat	Le montant sera inscrit au BS après reprise des résultats budgétaires de 2024
021 – Virement de la section d'exploitation	226 240 €	La principale recette provient du virement de la section d'exploitation à la section d'investissement.	Estimation de 300 k€
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	97 500 €	Abondé de 27 k€ au BS	Estimation 2025 : BP + BS 2024 k
Recettes d'investissement	327 740 €		Estimation 2025 : entre 450 k€ et 500 K€

2 – Engagements pluriannuels

2.1 Plan Pluriannuel d'Investissement

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) prend en compte les priorités du nouveau plan de mandat 2020-2026. Il porte à la fois les opérations gérées en autorisations de programme et les dépenses de maintien du patrimoine.

12 M€ sont attribués au Programme courant d'investissement (maintien du patrimoine) en abondement des 160 M€ affectés en Autorisations de programme.

Globalement, il s'agit donc de la mise en pratique de la délibération du 14 décembre 2020 qui a autorisé l'instauration d'autorisations de programme d'investissement

Cette délibération permet :

- de prévoir le financement d'opérations prévues sur plusieurs exercices,
- de structurer des enveloppes pluriannuelles en constituant une limite des dépenses autorisées,
- de respecter l'annualité budgétaire, en définissant les Crédits de Paiements (CP) pour l'exercice à venir,
- tout en améliorant le suivi pour l'assemblée : l'ajustement des AP ou CP devant faire l'objet d'un vote du conseil.

Les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour un investissement, une opération, un ensemble d'investissements ou d'opérations, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire. Ils sont obligatoirement déterminés par année budgétaire.

Lors du vote du budget primitif, mais aussi au besoin lors d'autres étapes budgétaires dans l'année, les AP et leurs crédits de paiement peuvent être mis à jour pour prendre en compte l'évolution des opérations.

Les montants présentés ci-dessous sont issus de la délibération de mise à jour des autorisations de programme telle que proposée au vote lors du même conseil municipal que la présentation du rapport d'orientations budgétaires: les montants dédiés sont affinés au regard des évolutions portées sur le programme général

Autorisations de Programme	Montant Voté AP	Ajustement d'AP Proposé DM	Nouveau montant AP	Mandaté au 31/12/2023	CP 2024	CP/AP ultérieurs à BS
AP-2024-0AP.1PARTI - Budget Participatif	2 100 000		2 100 000		700 000	1 400 000
00 - Programmes hors axes	2 100 000		2 100 000		700 000	1 400 000
AP-2020-1AP.1REHAC - AP Réhabilitation du centre Ville	4 865 000	444 000	5 309 000	1 330 136	2 935 200	1 043 664
01 - Economie Emploi Tourisme	4 865 000	444 000	5 309 000	1 330 136	2 935 200	1 043 664
AP-2020-2AP.1VIDEO - Extension dispositifs vidéo protection	1 350 000	650 000	2 000 000	732 154	641 017	626 829
02 - Sécurité, tranquillité publique	1 350 000	650 000	2 000 000	732 154	641 017	626 829
AP-2018-41P2PRUAP - PRU 2 - PLAN DE RENOUVELLEMENT URBAIN 2	3 956 694		3 956 694	2 712 651	6 000	1 238 043
AP-2020-3AP.1VOIRI - AP Voirie et mobilité	26 550 000	2 716 000	29 266 000	11 176 898	6 539 471	11 549 631
AP-2020-3AP.2ACMAT - AP Matériels et mobiliers espace public	4 785 000	277 000	5 062 000	2 292 696	900 052	1 869 252
03 - Mobilité, stationnement, voirie, propreté	35 291 694	2 993 000	38 284 694	16 182 246	7 445 523	14 656 925
AP-2020-4AP.1EVNV - AP Espaces Verts et Nature en ville	16 710 000	540 000	17 250 000	8 378 607	4 777 200	4 094 193
AP-2020-4AP.2SPFL - AP Serres Production Florale	1 300 000		1 300 000	149 804	141 000	1 009 196
04 - Nature en ville, cadre de vie	18 010 000	540 000	18 550 000	8 528 411	4 918 200	5 103 389
AP-2014-1002AF-DEF - EMBELLISSEMENT DES COEURS DE QUARTIERS ET RÉACTIVATION D'AF-DEF - ACCOMPAGNEMENT ORGANISATION DE LA D'AVANT	2 790 000		2 790 000	2 614 206		175 794
AP-2020-5AP.2BAVIL - AP Basse Ville	5 130 000		5 130 000	3 787 566	82 000	1 260 434
AP-2020-5AP.3ROUSS - Aménagement quartier Rousset	3 498 000	2 673 000	6 171 000	839 373	2 415 523	2 916 104
05 - Urbanisme et grands projets	2 200 000	-161 000	2 039 000		515 000	1 524 000
AP-2023-6AP.1OPAH - OPAH RU	13 618 000	2 512 000	16 130 000	7 241 145	3 012 523	5 876 332
AP-2023-6AP.1OPAH - OPAH RU	575 000	-125 000	450 000	27 479	31 500	391 021
06 - Logement, habitat	575 000	-125 000	450 000	27 479	31 500	391 021
AP-2018-41FERRY - Restructuration de l'ilot Ferry	5 500 000	515 000	6 015 000	2 700 111	1 838 849	1 476 040
AP-2020-8AP.2TXECO - AP Travaux écoles	26 690 000	656 000	27 346 000	6 691 966	9 248 526	11 405 508
AP-2020-8AP.3TXSOC - AP Travaux bâtiments socioculturels	5 795 000	3 865 000	9 660 000	1 892 501	2 569 970	5 197 529
08 - Education, famille, enfance, jeunesse, étudiants	37 985 000	5 036 000	43 021 000	11 284 578	13 657 345	18 079 078
AP-2017-101GVSA - Gymnase Valensolles	6 900 000		6 900 000	6 489 763	80 000	330 237
AP-2020-9AP.1TXSPO - AP Travaux équipements sportifs	32 000 000	-3 538 000	28 462 000	12 749 422	4 578 401	11 134 177
AP-2020-9AP.2TXCUL - AP travaux bâtiments culturels	2 435 000	24 000	2 459 000	546 894	548 900	1 363 206
AP-2020-9AP.3TXPAT - AP travaux patrimoine historique	4 365 000	-721 000	3 644 000	1 170 710	568 811	1 904 480
AP-2020-9AP.4TXVAS - AP travaux Vie Associative	460 000	169 000	629 000	73 894	307 700	247 406
09 - Culture, sport, événements et vie associative	46 160 000	-4 066 000	42 094 000	21 030 682	6 083 812	14 979 506
Autorisations de Programme : Total	159 954 694	7 984 000	167 938 694	66 356 831	39 425 120	62 156 743

Parmi les modifications dernièrement apportées, il convient de noter la création d'une autorisation de programme intitulée budget participatif. Elle intervient dans la continuité de la délibération du 23 juin 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'un budget dit « participatif », le développement de la démocratie participative est un axe fort de la politique communale.

Comme explicité, au-delà de ces enveloppes pluriannuelles d'AP, il existe des dépenses d'investissements qualifiées de « programme courant » pour notamment l'entretien des bâtiments administratifs et les acquisitions de matériels nécessaires à la mise en œuvre des actions municipales.

La somme de toutes ces dépenses identifiées dans les AP **porte l'investissement sur la Ville de Valence pour ce mandat à un montant conséquent de 168 M€, pour lequel, au 31 décembre 2023, 66 m€ avait déjà fait l'objet d'un mandatement**

Certaines autorisations de programme issues du précédent mandat sont encore non clôturées à ce jour. Il s'agit de :

Plan de Renouvellement Urbain 2 : des travaux sont entrepris dans les quartiers du Polygone, de Fontbarlettes et du Plan pour la rénovation de l'habitat, la démolition de logements vétustes, l'aménagement et la restructuration d'espaces et d'équipements publics. L'AP est de 3,9 €. Les autres opérations à venir (écoles, voiries...) seront réparties dans les nouvelles autorisations de programme thématiques (exemple dans l'AP travaux écoles)

Embellissement des cœurs de quartier (places) : cette autorisation de programme, créée en 2016, regroupe les travaux sur les places emblématiques de quartier afin de redonner du dynamisme et un cadre de vie agréable aux valentinois. Cette AP n'a pas l'objet d'ouverture de CP en 2024 et devrait être très prochainement clôturée.

Accompagnement de l'urbanisation du secteur de la Bayot : il s'agit des travaux d'aménagement de ce secteur qui offre un nouvel habitat. L'outil des Projets Urbains Partenariaux (PUP) est utilisé avec les aménageurs privés : des recettes sont perçues pour les travaux portés par la Ville. Cette AP de 5 130 000 € devrait être clôturée en 2025.

Restructuration de l'îlot Ferry : il s'agit d'un projet global comprenant la restructuration d'équipements publics, la construction de logements et la requalification d'espaces publics. Plusieurs acteurs sont concernés : publics et privés. D'un montant de 4 600 000 €, cette AP se poursuivra pour prendre en compte la temporalité de réalisation de la globalité de l'opération

Gymnase Denis Maurin : ce nouveau gymnase situé quartier Valensolles est entièrement financé par la Région. Sur une surface de 2 400 m², l'équipement accueille une grande salle destinée à la pratique de sports multiples ainsi que 300 places de gradins. Cette AP de 6,9 M€ devrait être clôturée en 2025.

Afin de prendre en compte les priorités d'investissement du nouveau mandat, de nouvelles autorisations programmes (AP) ont été créées lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020. D'autres ont pu être ouvertes ultérieurement en prise en compte de l'évolution légitime du programme global d'investissement.

Elle se déclinent ainsi :

Les autorisations de programme du mandat en cours :

1. Economie, Emploi, Tourisme

AP Réhabilitation du centre-Ville : l'autorisation de programme est de 3,865 M€ pour le mandat. Elle intègre plusieurs opérations comme la réhabilitation du plateau piétonnier, l'aide financière à la rénovation des façades des particuliers et des commerces du centre-ville.... Cette répartition reste prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Le niveau de consommation des crédits est important, en lien avec la réalisation des rues du secteurs piétons.

Un abondement est proposé pour prendre en compte notamment les travaux d'éclairage rue Chauffour et une opération d'aide aux commerces pour la période 2024-2026

2. Sécurité, Tranquillité publique

AP Extension dispositifs de vidéosurveillance : cette AP, créée mi-2020, vient prendre le relai de l'ancienne AP Installation des caméras vidéo, pour le nouveau mandat. Une proposition d'augmentation porte le montant à 2 M€ pour prendre en compte la volonté d'accroître le nombre de caméras supplémentaires intégrées dans le dispositif global de déploiement de la vidéoprotection

Des recettes supplémentaires émanant de la Région et de l'Etat sont attendues pour financer ce déploiement complémentaire

Cette AP concerne également l'entretien et le renouvellement du parc déjà déployé. Ainsi que d'autre investissements de matériels et équipements de sécurité.

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
2AP.1VIDEO	22AP.1ACQU-Acquisition, installation de nouvelles caméras vidéo	1 206 674
2AP.1VIDEO	22AP.1MAIN-Maintenances caméras vidéo	537 546
2AP.1VIDEO	22AP.1VIDE-Vidéo protection Marché 2020-2022	255 780
TOTAL		2 000 000

3. Mobilité, stationnement, voirie, propreté

Il s'agit d'une AP avec un volume financier très important (35,2 M€) en corrélation avec les nombreux projets conduits dans le cadre du mandat : Réaménagement des voiries avec l'intégration des modes piétons et cycles dans la réhabilitation des axes stratégiques, Requalification des entrées de ville, Extension des pistes cyclables en site propre...

Une augmentation globale des crédits à hauteur d'environ 3 M€ est proposée

AP Voirie et mobilité : pour les dépenses liées à l'entretien, l'aménagement des voiries et le développement de la mobilité pour le mandat. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

AP Matériels et mobiliers espace public. Cette autorisation de programme comprend l'acquisition ou le renouvellement des matériels d'espaces verts, de propreté urbaine et de signalisation.

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
3AP.1VOIRI	33AP.1ACCE-Mise en accessibilité du domaine public et des transports en commun	394544
3AP.1VOIRI	33AP.1ADP-Adaptation du domaine public pour tiers	413239
3AP.1VOIRI	33AP.1ENFR-Enfouissement des réseaux sous MDA SDED (hors EP)	464858
3AP.1VOIRI	33AP.1ENTR-Requalification des entrées de ville et axes structurants	4269882
3AP.1VOIRI	33AP.1FALA-Falaise des Baumetz	50000
3AP.1VOIRI	33AP.1LUM-Illuminations de fin d'année	280000
3AP.1VOIRI	33AP.1MAIN-Maintenance lourde de voirie	1037445
3AP.1VOIRI	33AP.1DA-Maintenance des ouvrages d'arts	220000
3AP.1VOIRI	33AP.1PLAC-Requalification des places et coeurs de quartiers	1080
3AP.1VOIRI	33AP.1PRU-Requalification des voiries et places du PRU II	3328875
3AP.1VOIRI	33AP.1PUP-Projets Urbain Pattenail	332613
3AP.1VOIRI	33AP.1PVI-Plan V4to Intercommunal	4814325
3AP.1VOIRI	33AP.1RURX-Maintenance des chemins ruraux	290505
3AP.1VOIRI	33AP.1SLT-Gros entretien et renouvellement des feux tricolores	859350
3AP.1VOIRI	33AP.1URBA-Accompagnement des opérations urbaines	1686799
3AP.1VOIRI	33AP.1VELO-Aménagement cycles	308799
3AP.1VOIRI	33AP.1WT-Réduction de la vitesse en ville	1031777
3AP.1VOIRI	33AP.1VOIR-Requalification des voiries	9333871
3AP.1VOIRI	33AP.62VOI-Opérations liées à l'ancienne AP Voirie	147948
TOTAL		29 265 910

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
3AP.2ACMAT	33AP.2MATE-Renouvellement des matériels espaces verts	700000
3AP.2ACMAT	33AP.2MATP-Renouvellement des matériels propreté urbaine	2340353
3AP.2ACMAT	33AP.2MOBE-Acquisition des mobiliers espaces verts	300000
3AP.2ACMAT	33AP.2MOBP-Acquisition des mobiliers propreté urbaine	371267
3AP.2ACMAT	33AP.2MDEV-Acquisition des mobiliers voirie signalisation	1349970
TOTAL		5 061 590

4. Nature en Ville et Cadre de Vie

Il s'agit également d'un AP avec un volume important au regard du plan de mandat et au vu de ses finalités

Elle se concrétise notamment par les projets suivants : Plantation de 10 000 arbres d'ici 2026, Lutte contre les îlots de chaleur, requalification des squares et des aires de jeux, Protection renforcée et valorisation écologique des espaces naturels sensibles et remarquables.

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
4AP.1EVNV	44AP.1ARBR-Plan Arbres et lutte contre les îlots de chaleur urbain	6 776 054
4AP.1EVNV	44AP.1CANZ-Maintenance et aménagements des canaux et zones humides	1 402 573
4AP.1EVNV	44AP.1EUC-Ecologie Urbaine et implication citoyenne	350 000
4AP.1EVNV	44AP.1GUSP-Programme Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	223 094
4AP.1EVNV	44AP.1IEUX-Requalification des aires de jeux	1 083 671
4AP.1EVNV	44AP.1MAIN-Maintenance lourde des espaces verts	1 642 788
4AP.1EVNV	44AP.1PARC-Aménagement et requalification des parcs	2 493 917
4AP.1EVNV	44AP.1PRU-Requalification des EY du PRU II	1 054 000
4AP.1EVNV	44AP.1SQUA-Requalification des squares de proximité	1 152 935
4AP.1EVNV	44AP.1VGCY-végétalisation du centre-ville	1 070 557
TOTAL		17 249 589

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
4AP.2SPFL	44AP.2SPFL-Reconstruction des serres de productions florales	1 300 000
TOTAL		1 300 000

5. Urbanisme et grands projets

Cette AP (13,6 M€) se concrétise notamment par les projets suivants : Requalification global et qualitatif de la basse-ville, Finalisation du secteur de Latour Maubourg, Renouveau du secteur Verdun/Dunkerque/SadiCarnot, Révision du PLU. Un abondement à hauteur de 2, 5 M€ est proposé sur la segmentations stratégique 5AP.2BAVIL pour intégrer les dépenses liées au projet de valorisation du secteur de la basse ville portant le montant de cette segmentation à 6, 170 M€

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
5AP.2BAVIL	55AP.2ASCE-jardin cathédrale / centre ville	3 326 815
5AP.2BAVIL	55AP.2ETUR-Etudes Urbaines	201 769
5AP.2BAVIL	55AP.2RRUE-Rénovation des rues	1 849 464
5AP.2BAVIL	55AP.2TRIC-Aménagement Avenue du Tricastin (Doublement des voies Mistral - Gordy)	792 453
TOTAL		6 170 501

6. Logement Habitat

AP OPAH : 0,45 M€ pour les dépenses en lien avec la conduite de l'opération programmée d'amélioration de l'Habitat et la lutte contre l'habitat insalubre

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
6AP.1OPAH	66AP.1BACO-Bailleurs complexe	50 000
6AP.1OPAH	66AP.1COPR-Orga Copros	12 000
6AP.1OPAH	66AP.1OPAH-OPAH RU	12 300
6AP.1OPAH	66AP.1RAFA-Façades	375 700
TOTAL		450 000

8. Education, famille, enfance, jeunesse, étudiants

Elle se concrétise au global notamment par la réalisation des projets suivants : Restructuration de l'îlot Ferry, Travaux dans les écoles dont la réhabilitation thermique des écoles Abel et Bayet, la végétalisation des cours d'écoles, Acquisitions de matériels et mobiliers pour les écoles, la rénovation thermique de la MPT Fontbarlettes ou la réhabilitation du CIO.

Au niveau de l'AP écoles, il est proposé de porter l'enveloppe à hauteur de 27,34 M€ pour prendre en compte les frais d'études rattachés aux futurs travaux de rénovation énergétique sur les écoles La Fontaine, Bonzon et Seignobosc qui débiteront en 2026

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
8AP.2TXECO	88AP.2ACCE-Accessibilité écoles	3 204 219
8AP.2TXECO	88AP.2GRCE-Gros entretiens et réparations des cours d'écoles	779 225
8AP.2TXECO	88AP.2GREP-Rénovations et grosses réparations écoles	10 488 218
8AP.2TXECO	88AP.2PRU-Opérations PRU écoles	10 172 867
8AP.2TXECO	88AP.2RVCE-Réfection et végétalisation des cours d'écoles	2 284 853
8AP.2TXECO	MPGP2 : laprat / bonzon et seignobosc (2026-2028)	416 673
TOTAL		27 346 055

Au niveau de l'AP FERRY, le montant global est porté à 6,01 M€ eu égard à l'augmentation de l'opération d'aménagement des voiries. Néanmoins, ces augmentations feront l'objet en intégralité d'une recette correspondante puisque rattachées à des compétences transférées

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
41FERRY	41FERRY.1-Restructuration Ilot Ferry mur de soutènement	3 131 268
41FERRY	41FERRY.2-Ilôt Ferry - Requalification du square et des voiries	1 722 749
41FERRY	88AP.1DEMO-Démolition ilôt Ferry	701 064
41FERRY	88AP.1FEME-Médiathèque Ferry	459 478
TOTAL		6 014 559

Sur l'AP relative aux bâtiments socioculturels, elle est portée à 9,6 M€ pour prendre en compte l'intégration des travaux sur la MPT Fontbarlettes

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
8AP.3TXSOC	88AP.3ACCE-Accessibilité Bât. Socio culturels	520 277
8AP.3TXSOC	88AP.3GREP-Rénovation et grosses réparations Bât. Socio culturels	1 393 963
8AP.3TXSOC	88AP.3PRU-Opérations PRU Bât. Socioculturels (MPT FBLT + CIO)	7 745 590
TOTAL		9 659 830

9. Culture, sport, évènements

Elle se concrétise notamment par la réalisation des projets suivants : Création d'une Cité de l'escalade, travaux gymnase Pierre MENDES-FRANCE, City Park, rénovation du complexe sportif Georges POMPIDOU Travaux dans les équipements sportifs, culturels et sur le patrimoine historique, Acquisitions de matériels et mobiliers pour les équipements sportifs et culturels, Finalisation du gymnase Denis Maurin, Réhabilitation Esp. accueil & convivialité musée

Une modification de l'enveloppe globale est proposée avec un montant global à hauteur de 42 M€ avec une diminution du volume inscrit au titre de l'AP sur les équipements sportifs avec l'évolution du programme à la baisse de la réhabilitation du stade Pompidou

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
9AP.1TXSPO	99AP.1ACCE-Accessibilité équipements sportifs	2 087 196
9AP.1TXSPO	99AP.1AMEP-Travaux de rénovation et aménagement d'équipements	2 872 951
9AP.1TXSPO	99AP.1BASE-Travaux base nautique Epervière	537 000
9AP.1TXSPO	99AP.1CESC-Cité de l'Escalade	5 559 300
9AP.1TXSPO	99AP.1GREP-Rénovation et grosses réparations équipements sportifs	3 703 769
9AP.1TXSPO	99AP.1MEND-Palais des Sports Pierre Mendès France	1 722 693
9AP.1TXSPO	99AP.1POMP - Opération STADE POMPIDOU	9 649 551
9AP.1TXSPO	99AP.1SKPT - Skate parc et pumptrack	2 330 000
TOTAL		28 462 460

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
9AP.2TXCUL	99AP.2ACCE-Accessibilité bâtiments culturels	814 975
9AP.2TXCUL	99AP.2GREP-Rénovation et grosses réparations Bâtiments Culturels	1 148 419
9AP.2TXCUL	99AP.2GREM-Rénovation et grosses réparations Musée	495 175
TOTAL		2 458 569

L'enveloppe relative au patrimoine historique baisse de 721 k€ pour se fixer à 3,6 M€ en raison de modification de la temporalité de conduite du projet de réhabilitation de la Bourse du Travail en 2026

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
9AP.3TXPAT	99AP.3ACCE-Accessibilité Patrimoine Historique	10 319
9AP.3TXPAT	99AP.3GREP-Rénovation et grosses réparations Patrimoine Historique	3 299 690
9AP.3TXPAT	99AP.3SCIM - Schéma immobilier	334 000
TOTAL		3 644 010

L'enveloppe relative aux bâtiments de la vie associative évolue légèrement pour prendre en compte l'augmentation de l'opération liée à l'accessibilité du bâtiment de la Maison de la Vie Associative

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
9AP.4TXVAS	99AP.4ACCE-Accessibilité Bâtiment Maison Vie Associative	202 700
9AP.4TXVAS	99AP.4GREP-Rénovation et grosses réparations Bâtiments Vie Associative	376 194
9AP.4TXVAS	99AP.4SCIM - Schéma immobilier	50 000
TOTAL		628 894

L'AP concernant les bâtiments culturels connaît une très légère augmentation de 24 k€

Segmentation Stratégique	Segmentation Opérationnelle	Montant
9AP.2TXCUL	99AP.2GREP-Rénovation et grosses réparations Bâtiments Culturels	1 148 419
9AP.2TXCUL	99AP.2GREM-Rénovation et grosses réparations Musée	495 175
TOTAL		1 643 594

10. COURANT HORS AXES : Il s'agit des crédits prévus pour le programme courant de l'investissement : le renouvellement des véhicules des services, des travaux sur les bâtiments administratifs et au cimetière, du mobilier... mais également le paiement de l'attribution de compensation d'investissement à l'Agglo.

2.2 La pluriannualité des budgets annexes

En ce qui concerne le budget annexe Latour Maubourg, celui-ci n'est plus concerné par des aménagements, donc il n'y a pas d'opération pluriannuelle ni en cours ni projetée.

Le budget annexe Parkings est concerné par l'autorisation de programme des travaux d'aménagement de la Place d'Armes. Le montant de l'AP est de 2,8 m€.

3- Gestion de la dette et de la trésorerie

3.1- La dette du budget principal

3.1.1 Situation à la fin de l'année 2023

Il n'y a pas eu de mobilisation d'emprunt sur le budget général en 2023. La dernière mobilisation correspond à un emprunt de 1,5 M € contractualisé en 2022 auprès de la Banque Postale, sur 20 ans à un taux fixe de 2,65 %.

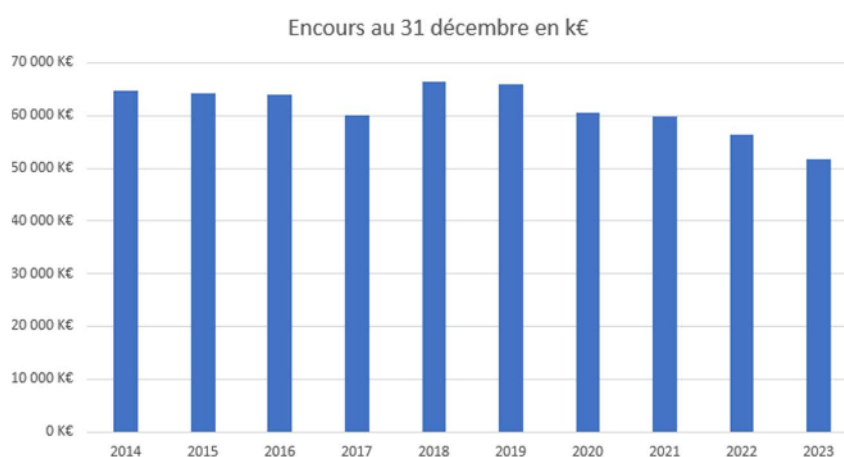
Evolution de l'encours de la dette Source : MINEFI – Comptes des Communes

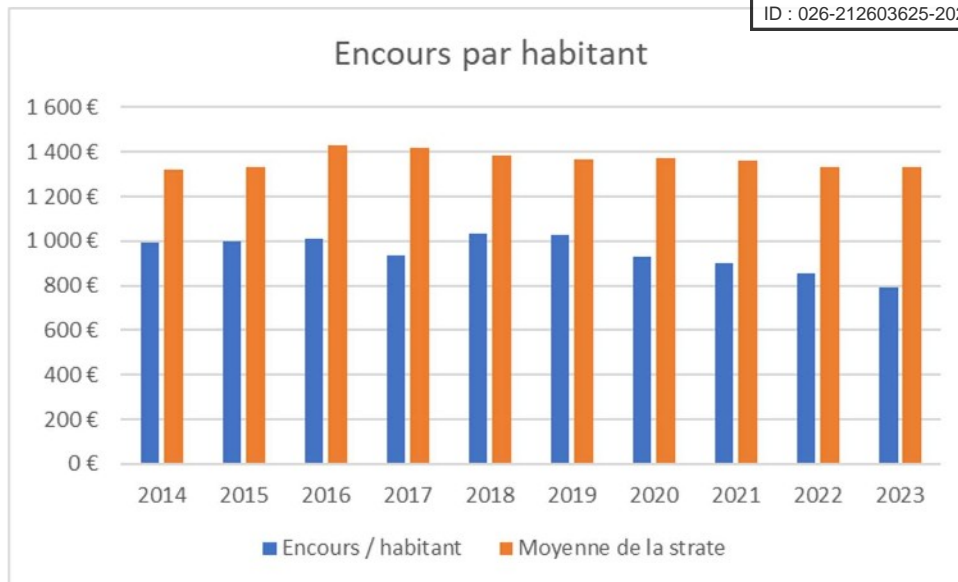
En Euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre en k€	64 626 K€	64 259 K€	64 032 K€	60 060 K€	66 492 K€	66 038 K€	60 565 K€	59 702 K€	56 477 K€	51 804 K€
Encours / habitant	995 €	1 002 €	1 012 €	938 €	1 036 €	1 027 €	931 €	903 €	854 €	790 €
Moyenne de la strate	1 322 €	1 335 €	1 430 €	1 416 €	1 384 €	1 368 €	1 370 €	1 361 €	1 330 €	1 333 €

Pour rappel l'encours programmé de la dette de 2014 était de 77 M€

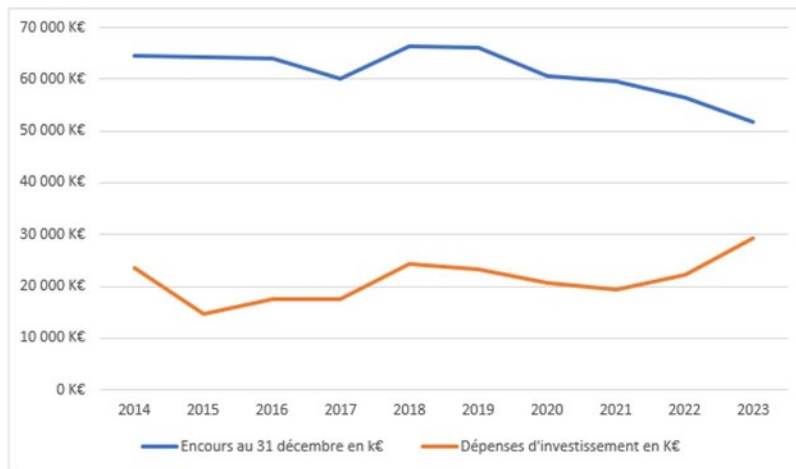
Strate considérée : communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un premier groupement fiscalisé. Avec 66 000 habitants, nous sommes dans le tiers de la strate.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 était de 51,804 M€. En 2020, grâce aux efforts de stabilité sur le dernier mandat, l'encours est repassé sous les 1 000 € par habitant. Comme le tableau ci-dessus le démontre, L'encours par habitants de la Ville de Valence demeure toujours bien inférieur à la moyenne de la strate des communes entre 50 000 et 100 000 habitants. Cette situation favorisera la capacité à mobiliser prochainement des emprunts et accompagner le plan ambitieux d'investissements du mandat.



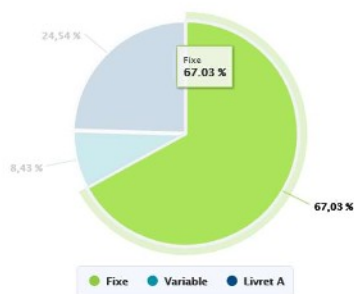


Le graphique ci-après démontre par ailleurs que la baisse de l'endettement n'a pas eu comme corolaire une diminution du niveau d'investissement de la collectivité, bien au contraire.



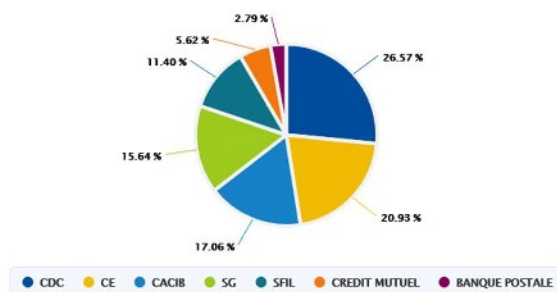
Structure de la dette

L'encours de la dette est composé ainsi :



Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	34 724 555,86 €	67,03 %	1,56 %
Variable	4 366 686,78 €	8,43 %	4,73 %
Livret A	12 712 604,19 €	24,54 %	3,65 %
Ensemble des risques	51 803 826,83 €	100,00 %	2,34 %

Répartition par prêteur



Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 782 604,19 €	26,57 %
CAISSE D'EPARGNE	10 842 253,51 €	20,93 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	8 837 349,27 €	17,06 %
SOCIETE GENERALE	8 100 000,00 €	15,64 %
SFIL CAFFIL	5 907 236,34 €	11,40 %
CREDIT MUTUEL	2 910 633,52 €	5,62 %
BANQUE POSTALE	1 443 750,00 €	2,79 %
Ensemble des prêteurs	51 803 826,83 €	100,00 %

Classification du risque

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler

3.1.2 Perspectives 2024 et tendances 2025

Pour rappel, un niveau projeté est à distinguer du volume voté lors du budget primitif. En effet, un budget s'équilibre avec un emprunt prévisionnel mais le compte administratif constate le niveau réalisé.

Un recours à l'emprunt à contractualiser équivalent aux montants dépensés dans le cadre du remboursement du capital de la dette, soit 4,57 M€ maximum était préalablement envisagé, et ce afin de stabiliser le niveau d'endettement.

Le budget général n'aura finalement pas recours à l'emprunt au cours de l'année 2024

Le niveau d'endettement sera en conséquence fixé à 47,2 M€ au 31 décembre 2024

Cette situation favorisera à court et moyen terme la capacité de la collectivité à mobiliser de nouveaux emprunts. Dans ce cadre, La collectivité envisage de procéder à la contractualisation d'un prêt pour accompagner financièrement la réalisation du projet de réhabilitation thermique d'écoles et de la MPT Fontbarlettes. De part ses caractéristiques vertueuses, cette opération permettra de solliciter des conditions avantageuses bien que renchériées en raison du marché.

Au stade de ce rapport, la commune bénéficie d'une offre de la Banque des territoires propose le taux du livret A majoré d'une marge à 0,5 % d'une durée de 30 ans, avec une phase de mobilisation possible sur 24 mois.

Le prêt mobilisé envisagé se situe à hauteur d'environ 8 M€. Il sera contractu... pour 2024 mais encaissé en 2025 et 2026

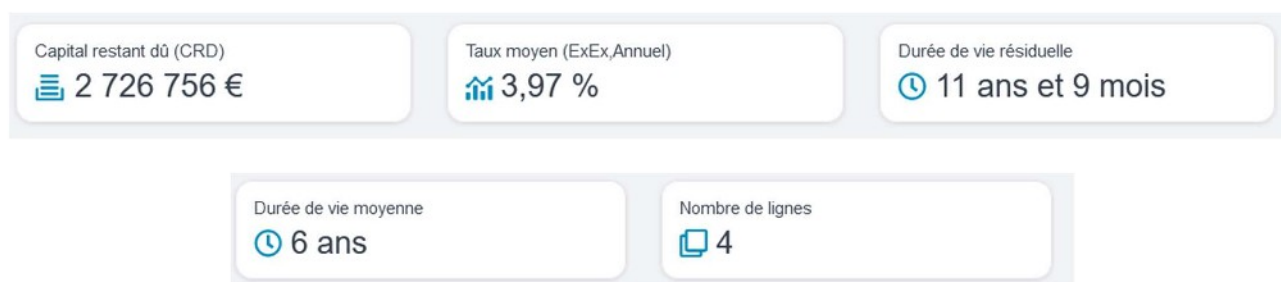
Eléments prévisionnels d'endettement au 31 décembre 2024 :



3.2- La dette du budget annexe Latour Maubourg

Ce budget a porté des opérations d'équipements publics conséquents qui n'ont pas eu vocation à provoquer des recettes en dehors des cessions de terrains à l'Etat (euro symbolique) et d'autres cessions à des privés mais qui ne permettent d'équilibrer le budget sans recourir à l'emprunt.

Eléments d'endettement au 31 décembre 2023 :



L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

Perspectives 2024 et tendances 2025

Ce budget étant voué à être clôturé dans les prochaines années Il n'y a pas eu de nouvel emprunt contractualisé sur le budget en 2023 et 2024.

Le niveau du capital restant dû baissera donc naturellement au 31 décembre 2024

Eléments prévisionnels d'endettement au 31 décembre 2024 :

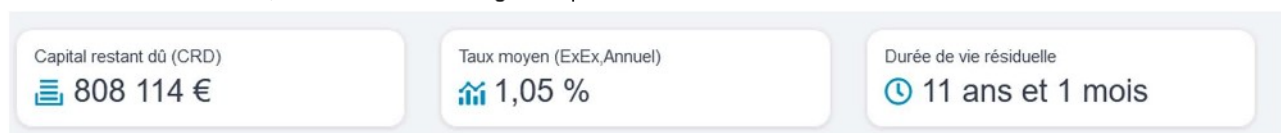


3.3- La dette du budget annexe Parkings

Ce budget n'avait pas de dette. Mais au vu des dépenses en cours pour la création du parking Place d'Armes, le recours à l'emprunt, auprès de la Caisse d'Epargne, s'est avéré nécessaire en septembre 2020. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe de 1,05%.

Il n'y a pas eu d'emprunt contractualisé depuis.

Au 31 décembre 2023, la dette de ce budget se présentait ainsi :



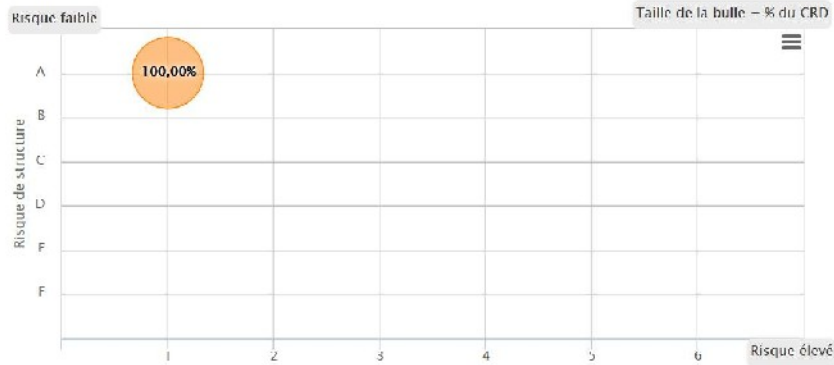
Durée de vie moyenne

🕒 6 ans et 2 mois

Nombre de lignes

📄 1

Risque selon la charte de la bonne conduite :



Perspectives 2024 et tendances 2025

Il n'est pas prévu de contracter de nouveaux emprunts en 2024 ou en 2025. Le niveau du capital restant dû baissera donc naturellement.

Éléments prévisionnels d'endettement au 31 décembre 2024 :

Capital restant dû (CRD)

📄 744 572 €

Taux moyen (ExEx, Annuel)

🏠 1,05 %

Durée de vie résiduelle

🕒 10 ans et 1 mois

Durée de vie moyenne

🕒 5 ans et 8 mois

Nombre de lignes

📄 1

4 - Indicateurs de gestion

4.1 - Soldes intermédiaires de gestion

En €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de gestion courante	74 890 941,00 €	74 771 996,00 €	77 754 128,00 €	81 754 392,00 €	89 006 297,00 €
Dépenses de gestion courante	64 004 757,00 €	61 150 609,00 €	64 322 634,00 €	69 861 981,00 €	72 807 088,00 €
Excédent brut de fonctionnement	10 886 184,00 €	13 621 387,00 €	13 431 494,00 €	11 892 411,00 €	16 199 209,00 €
Résultat exceptionnel (hors cessions)	272 125,00 €	422 434,00 €	431 766,00 €	- 435 624,00 €	568 980,00 €
Résultat financier	- 1 088 673,00 €	- 961 532,00 €	- 794 454,00 €	- 856 820,00 €	- 1 624 122,00 €
Capacité d'autofinancement brute	10 069 636,00 €	13 082 289,00 €	13 068 806,00 €	10 599 967,00 €	15 144 067,00 €
Remboursement du capital de la dette	8 091 321,00 €	5 447 756,00 €	4 863 999,00 €	4 628 561,00 €	4 630 319,00 €
Capacité d'autofinancement nette	1 978 315,00 €	7 634 533,00 €	8 204 807,00 €	5 971 406,00 €	10 513 748,00 €

Pour les exercices 2020 et 2021, la capacité d'autofinancement brute était atypique en raison de l'impact de la crise sanitaire sur le niveau des dépenses. Le niveau d'épargne dégagé en 2022 s'était quant à lui dégradé car il était fortement impacté par le contexte inflationniste.

En 2023, malgré un contexte économique toujours très contraint et la nécessaire prise en compte des mesures gouvernementales sur les salaires, l'optimisation des charges pilotables avait permis la maîtrise des dépenses de gestion courante. Conjuguée à une dynamique des recettes de fonctionnement, notamment avec l'effet de l'augmentation des bases sur le niveau des impôts, cette maîtrise a permis de dégager un niveau d'excédent brut de fonctionnement satisfaisant et en nette progression (+4,2 M€). Ce résultat est toutefois à relativiser car des régularisations de refacturation qui n'ont pu être passées en 2023 seront affectés sur l'exercice 2024 pour plus de 2 M€. La politique de désendettement avait par ailleurs contribué par ailleurs à la progression significative de l'épargne nette, favorisant ainsi la conduite de l'ambitieuse politique d'investissement.

En lien avec la nouvelle baisse de l'endettement, le niveau des soldes de gestion devrait se stabiliser pour 2024.

Compte tenu du niveau peu significatif et équilibré des budgets annexes, il a été procédé à une consolidation des données.

Le tableau suivant, issu du site de l'OFGL (Observatoire des finances et de la gestion publique locales, <https://data.ofgl.fr/pages/accueil-analyse/>) consolide les résultats de l'ensemble des budgets annexes, en M€ :

En M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de fonctionnement	1,3	1,4	1,4	2,6
Dépenses de fonctionnement	0,7	0,8	1,1	2,5
Epargne brute	0,6	0,6	1,3	0,1

En M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses d'investissement hors emprunts	0,6	0,1	0,2	0,0
Recettes d'investissement hors emprunts	0,5	1,0	0,0	1,0
Epargne nette	0,3	0,3	0,1	-0,1
Emprunts hors GAD	1,0	0,0	0,0	0,0

GAD = gestion active de la dette

4.2 - Indicateur Innovant : Donut Plan de mandat Ville de Valence

Lors de l'élaboration du Plan de mandat de la Ville de Valence, l'assemblée délibérante a souhaité la mise en œuvre d'une démarche de mesure de l'impact des réalisations de la collectivité pour les orienter vers un développement plus juste et plus durable.

Cette démarche innovante et originale a reçu le soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour développer une évaluation sur les principes de la théorie du donut pensée par l'économiste Kate Raworth, constituant ainsi la première expérimentation de mesure et de visualisation des actions d'une collectivité sous cette forme.

La méthode étant finalisée, les premiers donuts du plan de mandat ont été réalisés sur 5 grands projets et démarches structurantes de la ville. Sur ces 5 actions, des indicateurs d'impact ont été définis et ils seront mis en place et renseignés au fur et à mesure de leurs avancées.

Mesurant 10 impacts environnementaux et 10 impacts sociaux spécifiques à notre plan de mandat, ces diagrammes permettent de visualiser ce que signifie l'impact des projets (potentiellement positif en bleu dans l'intérieur du donut, potentiellement négatif en orange à l'extérieur du donut). Les indicateurs sont bleus lorsqu'ils :

- répondent aux normes attendues ou au cadre législatif
- sont supérieurs à la moyenne observée
- répondent aux enjeux de la collectivité ou s'inscrivent dans un process d'amélioration

Les indicateurs sont orange quand :

- ils ne respectent pas le cadre légal ou les normes attendues
- ils ne s'inscrivent pas dans une démarche visant à une amélioration environnementale ou sociale ou sont en deçà des objectifs politiques de la collectivité
- il n'existe pas de solutions à ce jour pour faire autrement le projet sans un impact environnemental ou social négatif.

La physionomie des donuts pourra évoluer en fonction du développement et du renseignement des outils de mesure. De même, d'autres projets seront intégrés les années suivantes à l'évaluation du donut plan de Mandat.

La Cité de l'escalade, le Plan arbres et lutte contre les îlots de chaleurs et la réhabilitation du Centre-ville **font ainsi partis des projets et démarches structurantes analysées en 2023.**

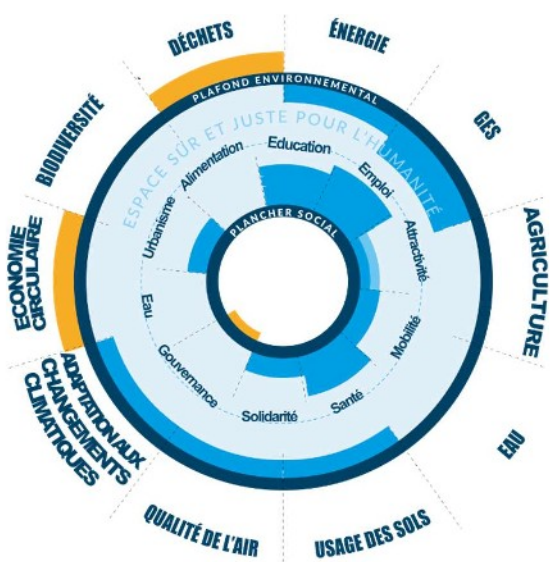
D'autres démarches sont en cours d'analyse comme le projet de rénovation des écoles (rénovation des équipements), le Plan vélo, l'action culturelle de la Ville de Valence et l'action sociale (CCAS). Elles feront l'objet pour les deux premières opérations citées d'un examen en 2025 lorsque leur réalisation aura été effective et mesurable qui sera présenté au prochain rapport d'orientations budgétaires

Donut Cité de l'escalade

Les premières mesures de fréquentation et de développement du club d'escalade montrent la forte dynamique sociale et économique engendrée par le nouvel équipement.

Par rapport à l'ancien site, l'équipement permettra une économie d'énergie et une diminution des gaz à effet de serre (Scope1) à m² comparables.

La prise en compte des enjeux d'économie circulaire et des déchets a été limitée sur cet équipement. Ils sont désormais intégrés pour la réhabilitation des équipements à venir, dans la démarche globale d'achat durable de la collectivité.

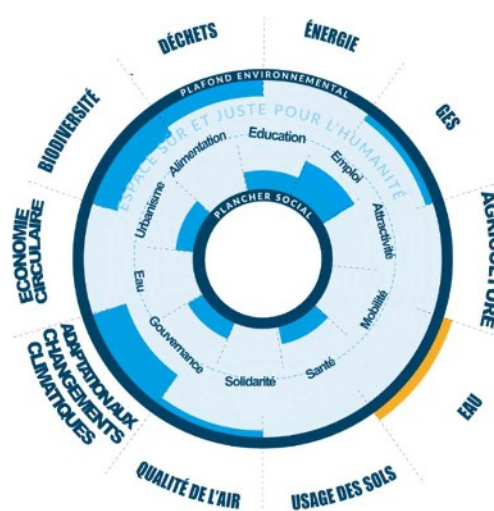


Plan arbres et lutte contre les îlots de chaleur

Le plan arbres a un taux de réalisation conforme à la projection du plan de mandat, dynamisant économiquement les filières horticoles et paysagères et commençant à modifier le milieu urbain et impactant favorablement la biodiversité. L'impact en termes d'adaptation aux changements climatiques sera naturellement sur le temps long.

Certains indicateurs comme la diminution de la consommation énergétique des particuliers sur les îlots de fraîcheurs créés par la végétalisation ne sont pas directement mesurables. De fait le projet aura un effet mais la thématique énergie ne sera pas activée faute de mesures objectivables.

Sur ces 3 premières années, l'arbre nécessite un apport d'eau et les difficultés liées à la mesure de la restitution par évapotranspiration rendent provisoirement négatif cet item.

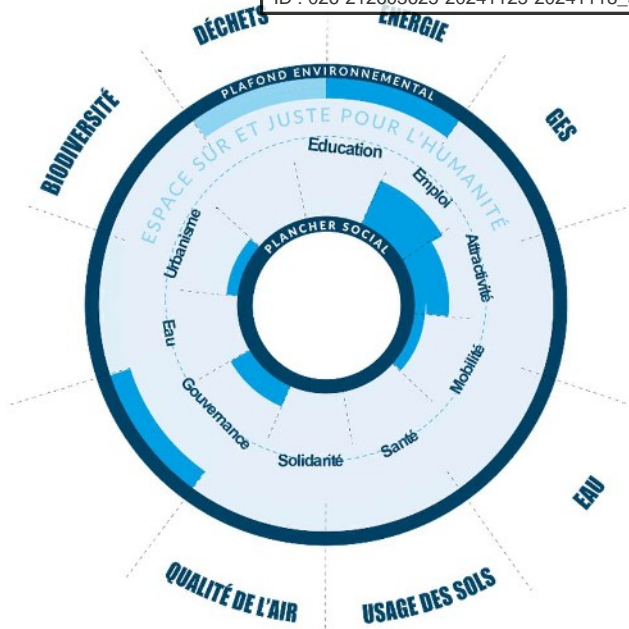


Actions de dynamisation du centre-ville

Les indicateurs de ce Donut ont été revus dans le cadre de l'avenant du programme Action Cœur de Ville, mettant l'accent sur la transition énergétique, la renaturation de la ville et les mobilités durables.

Cette démarche regroupe un ensemble d'actions aux temporalités différentes (mobilité, réhabilitation de logements, opérations immobilières, soutien aux commerces, végétalisation...) ce qui conduira à de fortes évolutions au fur et à mesure des réalisations. La rénovation des logements et l'essor commerciale redeviennent favorables. La resorption des îlots de chaleur est en cours (ex: Place Dunkerque).

Concernant les déchets, la municipalité a mis en place des actions structurantes (marché zero déchets, corbeille bi-flux) pour lesquelles est attendue une évolution des pratiques des citoyens afin d'arriver à un impact favorable.



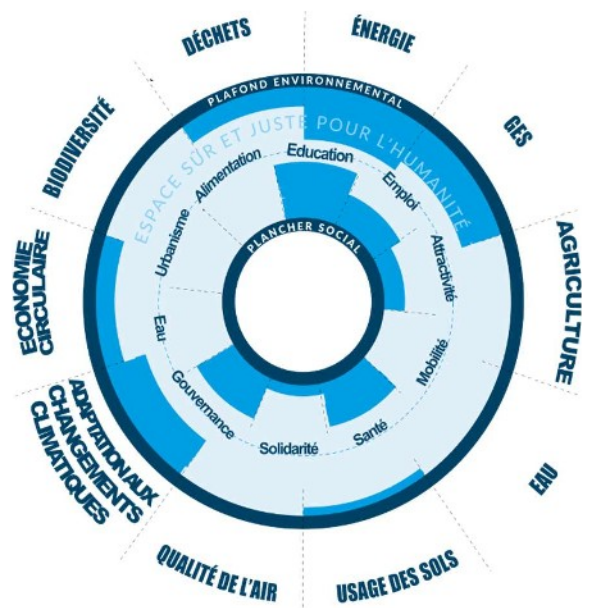
Ecoles (rénovation des équipements) Donut potentiel

Évaluation définitive de l'impact à la fin du plan de mandat, après livraison des 4 écoles et du centre de loisirs rénovés.

Le groupement qui réalisera les études, les travaux et la maintenance du MPGP Ecoles a été retenu.

Le donut du MPGP Ecoles a été réalisé au regard de la proposition validée par la commission d'appel d'offre. Il montre que les objectifs en matière d'économie d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre et de confort intérieur devraient être tenus, conformément aux trajectoires réglementaires.

La réalisation de l'équipement impliquera de nombreuses entreprises locales, ce qui aura un impact sur l'économie et l'emploi de proximité. Seul le volet insertion est en deçà des objectifs fixés en amont du fait du contexte économique.



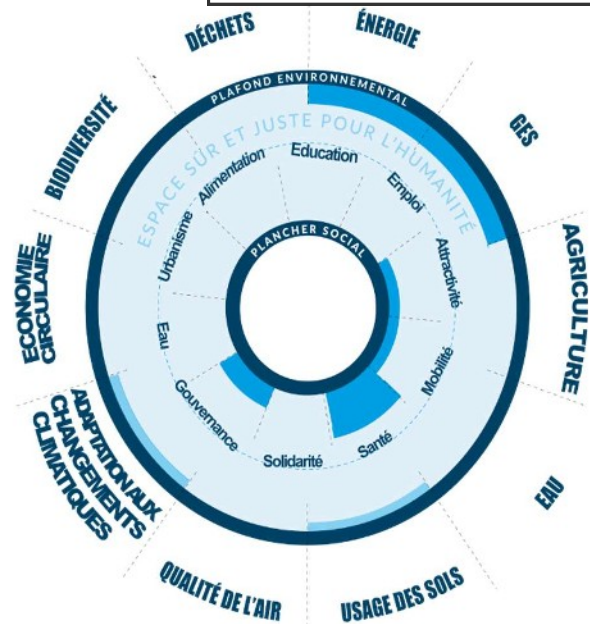
PLAN VELO INTERCOMMUNAL *Donut potentiel*

Les actions évaluées seront partagées entre les actions de Valence (voirie) et Valence Romans Déplacements (service vélo, PVI)

Le développement des comptages depuis 2 ans montre un fort développement de la pratique du vélo dans la ville.

En termes d'infrastructure, 30 % des itinéraires du PVI, selon Valence Romans Mobilité ont été réalisés.

La pleine réalisation du schéma pourrait permettre d'avoir des impacts plus importants en termes de consommation d'énergie, d'émission de GES et de qualité de vie (urbanisme)



4. Gestion des Ressources Humaines

4.1 Structure et évolution des effectifs

L'année 2024 a été dense en matière de ressources humaines dans un contexte d'inflation, l'année 2025 s'annonce tout aussi exigeante. La collectivité va devoir répondre à un enjeu de taille : maintenir la qualité de son service public dans un contexte de tension budgétaire.

Pour atteindre cet objectif, des démarches et des outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences seront mobilisés pour

- Anticiper les départs à la retraite et à préparer la relève,
- Adapter les ressources humaines aux nouvelles politiques publiques, comme celles liées à la transition numérique ou écologique,
- Identifier les compétences manquantes,

- Effectif payé moyen mensuel constaté en nombre et prévisions 2025

Sur les 9 premiers mois l'année 2024, la moyenne constatée des effectifs permanents payés s'établit à 859 agents. S'agissant des effectifs non permanents, la moyenne constatée sur cette même période est de 285 agents.

Le budget primitif 2025 sera élaboré en tenant compte d'une sensible augmentation des effectifs moyens permanents payés liée principalement à 3 facteurs :

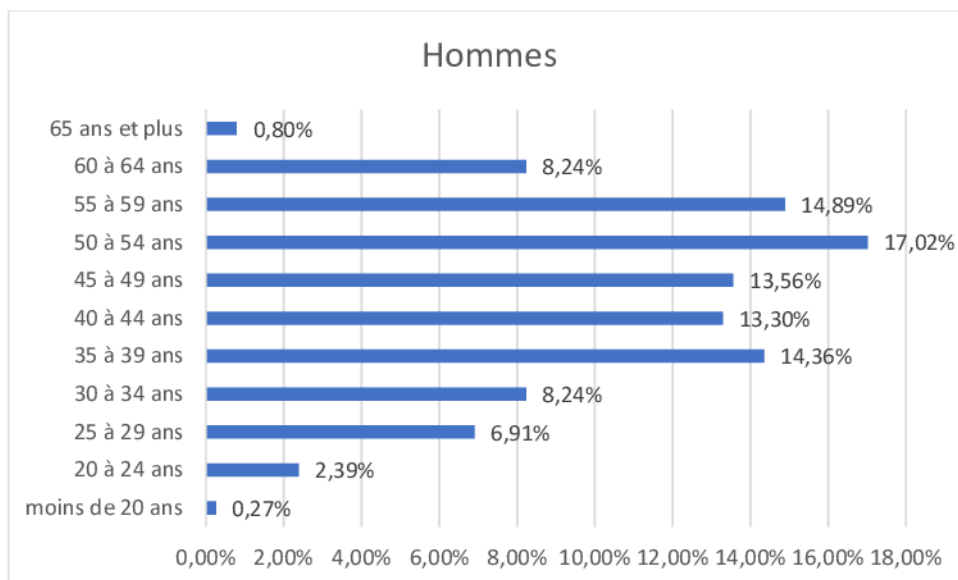
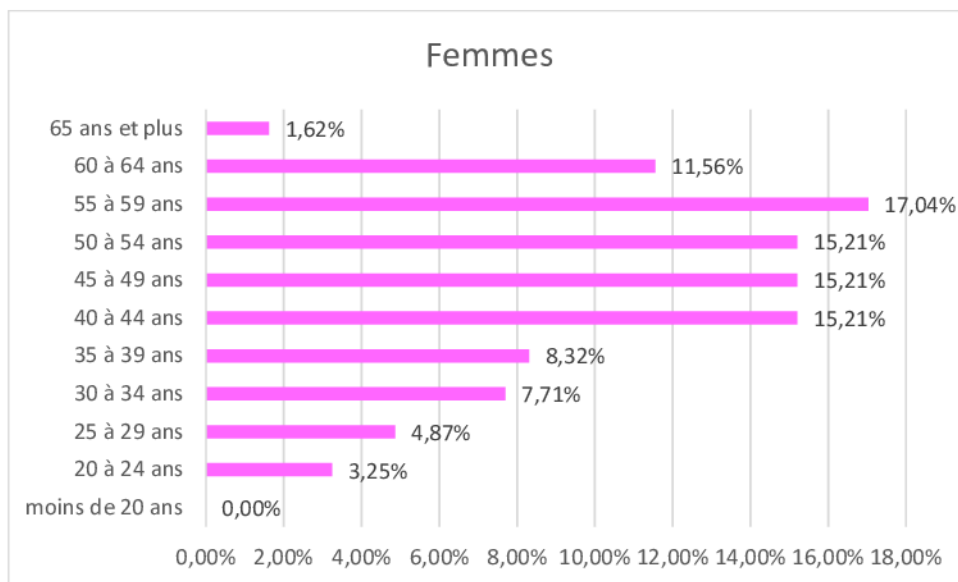
- La création d'une soixantaine de postes à la Direction Enfance Jeunesse pour adapter le tableau des emplois aux besoins des services,
- La hausse du taux de pourvoi des postes,
- Le renforcement de certains services quand cela est nécessaire et que de nouvelles missions le nécessitent.

S'agissant des effectifs non permanents, l'hypothèse sera celle de la baisse du niveau des effectifs moyens constatés en 2024.

Effectif	Année 2022 réalisé	Année 2023 réalisé	Année 2024 (réalisé sur les 8 premiers mois de l'année)	Prévisions 2025
Effectif permanent payé constaté en moyenne sur l'année (en nombre)	873	865	859	930

Effectif non permanent payé constaté en moyenne sur l'année (en nombre)	254	260	285	220
TOTAL	1 147	1 125	1 144	1 150

L'âge moyen des agents permanents de la collectivité est de 46.8 ans, légèrement inférieur à la moyenne nationale des collectivités de la strate de la ville de Valence. À noter toutefois que 45.4 % des femmes et 41.0 % des hommes ont plus de 50 ans, chiffres en légère hausse par rapport à l'an dernier. 99 agents ont dépassé les 60 ans.



4.2. Dépenses de personnel : perspectives 2025

- L'effet report des mesures 2024

L'année 2025 sera impactée par les différentes décisions prises par la collectivité pour revaloriser certaines catégories d'agents particulièrement exposés à l'inflation. C'est ainsi qu'à partir du 1er juillet 2024, le montant minimum de RIFSEEP que perçoit un agent travaillant dans la collectivité à temps complet est fixé, à 130 € brut mensuel.

Par ailleurs, dès le premier jour de travail, les agents en CDD, quel que soit la durée du contrat, bénéficieront de l'attribution d'un RIFSEEP correspondant au montant normalement attribué pour cet emploi ou a minima à 130€ (pour un mois complet).

- Le poids des mesures à venir

La faible visibilité sur les mesures gouvernementales à venir ne permettent pas d'anticiper les évolutions à prévoir en 2025. Compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'Etat, l'hypothèse retenue pour l'élaboration du budget est donc limitée à la seule augmentation du SMIC de 2% effective à partir du mois de novembre. Les augmentations des taux de cotisation patronale seront à prévoir, si elles sont confirmées. Elles seront dès lors à intégrer dans le cadre de l'élaboration du budget primitif

S'agissant des décisions prises par la collectivité, le budget 2025 prévoira l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant qui passera dès le 1er janvier de 5 à 6 € l'unité.

- La progression des effectifs permanents contrebalancée par une diminution des effectifs non permanents

Si l'année 2024 a vu une stabilisation des effectifs permanents, l'année 2025 devra absorber une augmentation sensible des agents permanents du fait de la création de postes à la Direction Enfance Jeunesse et au département Attractivité et Proximité. Cette augmentation des effectifs permanents sera cependant couplée à une diminution des effectifs non permanents et une régulation du recours aux heures complémentaires et supplémentaires.

Les objectifs annuels du contingent d'heures complémentaires et des heures supplémentaires seront reconduits à l'identique de l'année 2024 permettant ainsi d'apporter la souplesse nécessaire aux services pour faire face aux aléas.

L'ensemble de ces éléments laissent augurer une évolution globale du chapitre 12 dédié aux ressources humaines d'environ 2.7 % du BP 2024 corrigé du BS de la même année.

Cette progression des dépenses de 2.7 % environ s'inscrit dans une logique de maîtrise budgétaire du chapitre 12

Comme explicité en amont, il convient de rajouter à ces éléments précités une enveloppe prévisionnelle sur un principe de précaution liée à la potentialité d'augmentation du taux employeur CNRACL de 700 k€,

L'ensemble de ces éléments pris en compte ainsi que l'enveloppe supplémentaire porteront le volume global consolidé du chapitre 12 gestion RH à 44,8 M€, soit +4.3 % d'augmentation au total.

4.3. Durée effective du temps de travail

Le nombre d'heures dues par an pour un équivalent temps plein est 1 607 heures.

En fonction des protocoles hebdomadaires des agents, le nombre de jours de RTT est ajusté.

A titre d'exemple :

- Protocole à 36 heures hebdomadaires : 6 jours de RTT
- Protocole à 37 heures hebdomadaires : 12 jours de RTT
- Protocole à 38 heures hebdomadaires : 18 jours de RTT
- Protocole à 39 heures hebdomadaires : 23 jours de RTT

Conclusion

Le rapport d'orientations budgétaires préalable à son débat a **une vocation aussi bien stratégique que prescriptive**.

Stratégique tout d'abord, puisqu'il dresse une cartographie des données connues et communiquées, sur lesquelles il est permis de fonder des perspectives aussi fiables que possible et des engagements tenables pour l'année à venir.

Prescriptive, car il permet de fixer un cadre d'action en fonction des contraintes auxquelles la collectivité doit nécessairement faire face pour bâtir son budget annuel.

Les finances publiques de notre pays se retrouvent désormais dans une situation grave, nécessitant un **effort nécessaire et collectif** pour dégager à nouveau des marges de manœuvre et continuer de répondre aux attentes légitimes de la population.

Au cours de dernières années, les communes ont déjà **beaucoup contribué au redressement des comptes publics**, en amortissant notamment la baisse de la DGF ou en absorbant la non-indexation sur l'inflation. Elles assurent au quotidien la continuité des services publics sur tout le territoire national et constituent des leviers pour moderniser la France.

C'est ainsi que la Ville de Valence agit de façon responsable depuis 2014 en menant une politique de désendettement tout en continuant de **maîtriser ses dépenses de fonctionnement**, préalables indispensables à une politique ambitieuse d'investissement. En 2025, la Municipalité misera à nouveau sur une **gestion rigoureuse de l'argent public, sans augmenter les taux communaux d'impôts locaux**.

Poursuivant **la mise en œuvre de son Plan de mandat**, la **Municipalité continuera d'agir de façon vertueuse** afin d'assumer un exercice 2025 conforme à 3 orientations majeures :

- **SINCERITE**, en s'attachant à lier ses choix aux engagements pris devant les Valentinois et en ne mettant pas en danger une structure financière assainie chèrement acquise ;
- **EFFICACITE**, en privilégiant des investissements utiles, structurants et conformes aux besoins de la population et au développement de notre ville, dans le respect des Autorisations de Programmes ;
- **RESPONSABILITE**, en continuant d'actionner tous les leviers des politiques publiques qui relèvent de la compétence communale pour agir à la fois sur **la vie quotidienne des Valentinois** mais aussi **préparer** le moyen et le long terme (par exemple, avec une attention particulière apportée aux écoles), tout en préservant une capacité d'emprunt.

C'est ainsi que la Ville de Valence contribuera à sa juste mesure à faire vivre un véritable **contrat de confiance entre les collectivités locales et l'État**, sans hypothéquer l'avenir.

Nicolas DARAGON